



MICROFICHE N°

07805

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

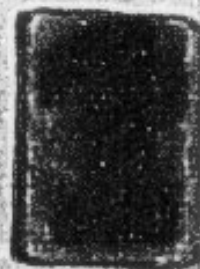
CENTRE NATIONAL DE
DOCUMENTATION AGRICOLE

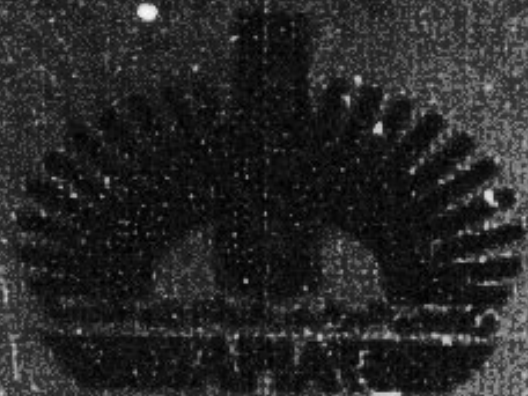
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F





R A P P O R T
I
A N N U E L

DIRECTIONS REGIONALES DE L'APIA

GRAND TUNIS :	TUNIS: 62, Rue Alain Savary 1003 Tunis El Khadra Tél : 288.400 - 288.566	ARIANA: 2, Rue Farhat Hached 2080 Ariana Tél : 718.821	BEN AROUS: 309, Rue Faïçal Ibn Abdolaziz 2063 Ben Arous Tél : 310.746	
NORD-OUEST :	BEJA: Av. H. Bourguiba 9000 Béja Tél : (08) 51.952	LE KEF: Imm. CTAMA 7100 Le Kef Tél : (08) 20.241	JENDOUBA: Av. H. Bourguiba 8100 Monastir Tél : (08) 30.741	SILIANA: Imm. STB 6100 Siliana Tél : (08) 70.798
NORD-EST :	N'ABEUL: Rue Mongi Bali Imm. UTAP 8000 Nabeul Tél : (02) 87.010	ZAGHOUAN: Imm. CTAMA 1000 Zaghouan Tél : (02) 75.476	BIZERTE: 68, Rue du 2 Mars 1934 7000 Bizerte Tél : (02) 32.650	
CENTRE-OUEST :	KAIROUAN: Av. Mongi Slim 3100 Kairouan Tél : (07) 25.600	KASSERINE: 1, Rue Houcine Zarrouk 7200 Kasserine Tél : (07) 70.662	SIDI-BOUZID: Imm. H. Dabbala Av. H. Bourguiba 9100 Sidi Bouzid Tél : (06) 30.539	
CENTRE-EST :	SOUSSE: Rue 18 Janvier 1952 4000 Sousse Tél : (03) 29.090	MONASTIR: Rue de la Victoire 5000 Monastir Tél : (03) 63.454	MAHDIA: Av. Tahieb M'hiri 5100 Mahdia Tél : (03) 94.900	SFAX: 70.R. Kairouan, Imm. Sellami 3000 SFAX Tél : (04) 26.035
SUD-OUEST :	GAFSA: R. Av. Tahieb M'hiri 2100 Gafsa Tél : (06) 20.706	TOZEUR: 46.R. Aboul Kacem Chabbi 2200 Tozeur Tél : (06) 50.699	KEBILI: Rue Ahmed Ayed 4200 Kébili Tél : (05) 91.085	
SUD-EST :	GABES: 70, R. Charles de Gaulle 6000 Gabès Tél : (05) 75.830	MEDENINE: 6, Rue 2 Mai 4100 Médénine Tél : (05) 42.312	TATAOUINE: Av. H. Bourguiba 3200 Tataouine Tél : (05) 62.800	

République Tadjikistan
Ministère de l'Agriculture

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES

" A.P.I.A. "

RAPPORT ANNUEL

1991

SOMMAIRE

	Page
PRESENTATION	3
APERCU GENERAL	7
INSTANCES D'APPROBATION	11
RESULTATS GLOBAUX 1982 - 1991	13
DESCRIPTION GRAPHIQUE	23
SITUATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES (1991)	31
ACTIVITES REALISEES EN 1991	36
- Gestion administrative et financière	37
- Banque de données	42
- Investissements promus en 1991	45
- Programme de restauration des terres domaniales	53
- Suivi-évaluation de la réalisation des projets	59
- Etudes et développement agricoles et de pêche	63
- Actions promotionnelles et de communication	65
- Coopération technique internationale	71
- Activités du guichet unique central	75
- Structures régionales	79
Conclusion	81
L'APIA EN CHIFFRES	83

L'activité de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles s'inscrit dans le cadre de l'effort national de promotion économique et sociale de la Tunisie.

En charge de la dynamique des procédures visant la relance des investissements dans les activités agricoles, de pêche et des services qui leurs sont liés, l'APIA constitue le principal élément-moteur de l'action promotionnelle en vue de développer le nombre de projets et le volume conséquent des investissements.

Le code des investissements agricoles et de pêche promulgué du 2 Avril 1988 et les diverses dispositions et mesures qui l'ont suivi tendent à asseoir un climat propice à l'investissement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. Ils ont permis d'impulser des promoteurs potentiels et des investisseurs, résidents et non-résidents, à promouvoir des projets viables dans des créneaux porteurs avec des opportunités d'investissements probantes pour l'essor de l'économie nationale.

Le nombre de projets approuvés durant la période du VII^e plan et le volume correspondant des investissements témoignent d'une évolution notable enregistrée par rapport au VI^e plan : 83,24% du nombre total des projets approuvés par l'APIA et 76% du volume global des investissements ont été promus au cours de la période quinquennale 1987-1991.

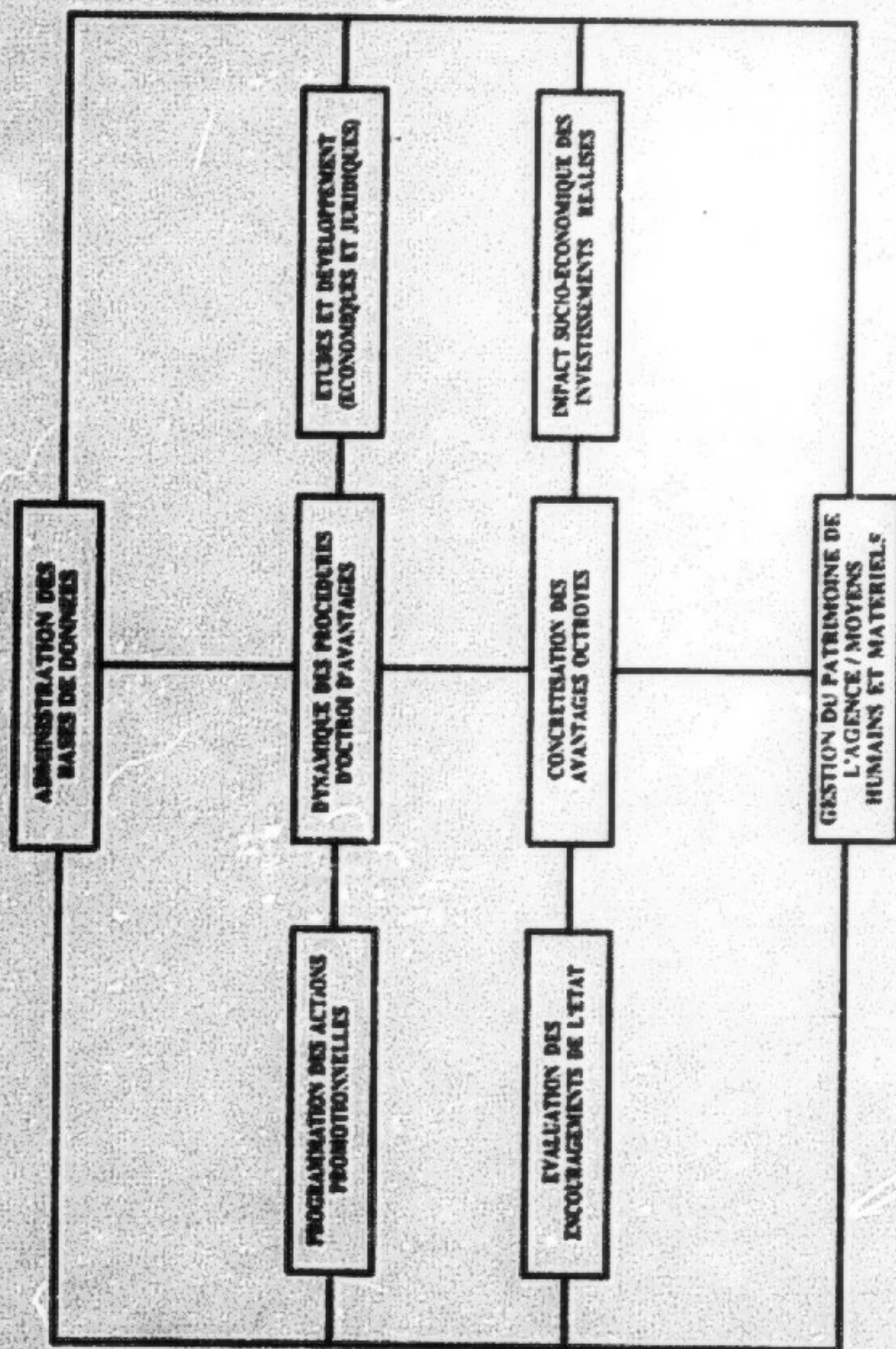
Le renforcement des réformes pour la libéralisation progressive de l'économie avec les mesures d'encouragement aux investissements privés, la privatisation graduelle des entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels, la décentralisation de l'octroi d'avantages, le nouveau programme de restructuration des terres domaniales, la création des conditions de pénétration des investissements étrangers sous forme de partenariat dans des projets mixtes... ont donné au secteur de l'agriculture et de la pêche les instruments qui lui permettent d'assurer son rôle dans la réalisation des objectifs nationaux retenus dans l'orientation stratégique nouvellement élaborée et à mettre en oeuvre durant le VIII^e plan de développement économique et social (1991-1996).

Devant ce bilan, un hommage doit être rendu à tous ceux qui ont participé à l'effort de l'Agence et contribué au succès de son action. Sont particulièrement nommés ici, messieurs les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité et des Commissions Régionales d'Octroi d'Avantages ainsi que l'ensemble des agents et cadres de l'APIA, sans oublier les organismes financiers, les bureaux d'études et surtout les promoteurs, fer de lance dans la stratégie nationale pour la sécurité alimentaire.

Puisse Dieu, en cette année du dixième anniversaire de la création de l'APIA (1982-1992), nous aider à persévérer dans la création de nouvelles richesses pour la prospérité d'une Tunisie toujours verdoyante.

APERÇU GENERAL

STRUCTURATION DES MOYENS D'ACTION DE L'AGENCE



L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles a été créée le 6 Août 1982 pour promouvoir les investissements dans le secteur des activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés.

Elle agit dans le cadre des législations en vigueur et notamment le code des investissements agricoles et de pêche promulgué par la loi N° 88 - 18 du 2 Avril 1988 portant encouragement de l'Etat aux investissements considérés.

En outre, l'organisation administrative et financière de l'Agence, faisant l'objet du décret n° 90 - 569 du 2 Avril 1990, prévoit la décentralisation de l'octroi d'avantages par la création dans chaque gouvernorat d'une instance d'approbation des projets d'investissements agricoles et de pêche et ce, en vue d'accélérer la facilitation des procédures de création des petits et moyens projets qui tendent à assurer le développement régional.

Ainsi le rôle et la fonction de l'APIA en tant qu'institution de promotion de l'investissement s'articulent autour des axes suivants :

1°- Les actions promotionnelles visent la dynamisation de la relance des investissements dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés.

2°- L'octroi des avantages sur la base des expertises-analyses menées de concert avec les intervenants dans l'environnement de l'investissement agricole et de pêche et évaluation des encouragements de l'Etat.

3°- Le suivi-évaluation des projets approuvés et/ou réalisés afin de quantifier les accroissements attendus permettant de dégager l'impact socio-économique des investissements promus et pour lesquels divers encouragements de l'Etat ont été octroyés aux promoteurs concernés.

Quant aux missions qui relèvent des attributions de l'APIA, elles consistent en ce qui suit :

- Entreprendre toute action de nature à promouvoir, dans des conditions économiques viables, les investissements tendant à accroître la production dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des activités de services liés à ce secteur,

- Développer toute action d'information et de promotion en collaboration avec les organismes publics ou privés, en Tunisie ou à l'étranger, pour faire connaître les opportunités d'investissement dans l'agriculture, la pêche et les services liés à ce secteur et favoriser leur réalisation.

- Contribuer à la formation des promoteurs par l'organisation de séminaires et de sessions de formation et de recyclage.

- Faciliter l'établissement en Tunisie aux investisseurs non-résidents et leur procurer l'assistance nécessaire.

- Promouvoir les contacts entre les promoteurs agricoles et les organismes d'études, de recherches, de formation et de financement.

- Octroyer les avantages accordés par l'Etat aux promoteurs de projets d'investissements dans les activités considérées.

Par ailleurs et compte tenu de la politique de décentralisation de l'octroi d'avantages, la direction régionale de l'APIA par gouvernorat est chargée notamment de ce qui suit :

- Orienter et informer les promoteurs sur les incitations, les opportunités et les procédures se rapportant à l'investissement,

- Assister les promoteurs dans :

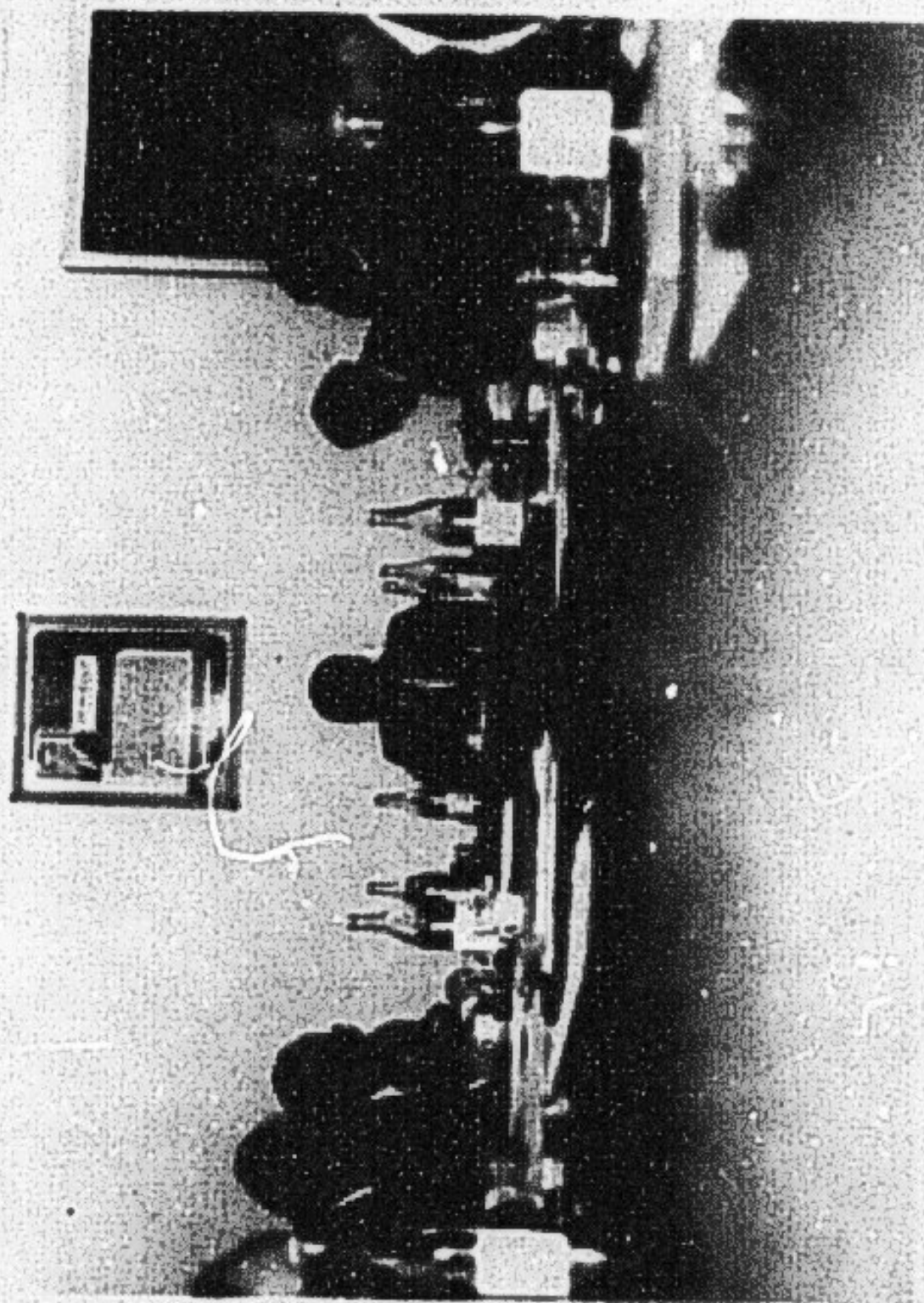
• La préparation des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées

• La préparation des dossiers de financement et d'octroi d'avantages tels que stipulés dans le code des investissements agricoles et de pêche.

• La mise en œuvre de leurs projets et notamment dans leurs démarches auprès des établissements financiers chargés du déblocage des crédits et de la concréétisation des avantages octroyés.

• La direction régionale de l'APIA par gouvernorat est chargée de la préparation des travaux du C.R.O.A. et de l'exécution des propositions et décisions qui en découlent. Elle assure également le suivi de la réalisation des investissements dans les projets approuvés.

INSTANCES D'APPROBATION



Mr. Moulâ ZOUAOUL, Ministre de l'Agriculture, présidant une réunion du Conseil
d'Administration de l'APIA

Composition du Conseil d'Administration de l'APIA (*)
au 31 décembre 1991

Président : déchir MONTACER, Président Directeur Général de l'APIA.

Membres : sont membres du conseil d'administration de l'APIA les représentants des départements et institutions ci-après désignés :

MM. Noureddine TOUMI	du Premier Ministre
- Salah HANNACHI	du Ministère de l'Economie
- Sofi NAGIMOUCHI	du Ministère des Finances
- Abdallah MALLEL	du Ministère de l'Agriculture
- Moh. Tahir MZALI	du Ministère de l'Agriculture
- Karim BORGH	du Ministère du Plan et de Développement Régional
- Ezeddine B. MUSTAPHA	de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
- Mahmoud MAKHLOUF	de la Banque Centrale de Tunisie
- Tarek CHARIAA	du Commissariat Général à la Pêche
- Ali CHAGHAL	de la Banque Nationale Agricole
- Aïna HEDOUSSI	du groupe des banques d'investissement

Composition des instances d'octroi d'avantages de l'APIA :

Comité d'Octroi d'Avantages (*) :

Il est chargé de statuer sur les demandes d'octroi d'avantages des promoteurs de projets dont le montant unitaire des investissements est supérieur à 120 000 dinars. Il est composé comme suit :

- Le Président Directeur Général de l'APIA : Président
- Le représentant du Ministère de l'économie
- Le représentant du Ministère des finances
- Le représentant du Ministère du plan et du Développement Régional
- Le représentant du Ministère de l'agriculture
- Le représentant du Commissariat Général à la Pêche
- Le représentant de l'Union Tunisienne de l'Agriculture
- Le représentant de la Banque Centrale de Tunisie
- Le représentant de la Banque Nationale Agricole
- Le représentant des Banques d'investissement.

Commissions Régionales d'Octroi d'Avantages (*) :

Insistées dans chaque gouvernorat, elles sont chargées de statuer sur les demandes d'octroi d'avantages pour les projets dont le montant unitaire des investissements est inférieur à 120 000 dinars composées comme suit :

- Le Gouverneur ou, par délégation le Commissaire au Développement Agricole : Président
- Le directeur régional de l'APIA
- Le représentant régional de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.
- Le chef du centre régional de contrôle des impôts
- Le délégué régional de la pêche pour les gouvernorats côtiers
- Le chef du comptoir régional de la Banque Centrale de Tunisie
- Le représentant régional du Commissariat Général au Développement Rural
- Le représentant régional de la Banque Nationale Agricole.

* Les services de l'Agence assurent le secrétariat permanent du conseil d'administration de l'APIA ainsi que ceux des instances d'octroi d'avantages.

RESULTATS GLOBAUX

1982 - 1991

L'encouragement aux investissements dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leur sont liés s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Etat dans laquelle le volet agricole est érigé au premier plan des choix fondamentaux en matière de développement économique et social.

La politique d'encouragement suivie s'est traduite aux termes des dix années d'exercice de l'APIA par la création de 2637 projets mobilisant un investissement global de 470,355 millions de dinars, toutes catégories confondues.

Par ailleurs, il convient de signaler que 83,24% du nombre des projets agréés mobilisant 76% du volume global des investissements approuvés ont été promus durant la période du VII^e plan.

Certes, le nouveau code des investissements agricoles, de pêche et de services liés à ces activités, promulgué par la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988 et les mesures et les dispositions qui l'ont suivi ont concrétisé les apports suivants :

De l'encouragement aux jeunes promoteurs et aux techniciens :

Le rajeunissement de la population agricole et de pêcheurs étant accoutumé, 1250 jeunes promoteurs et techniciens ont promu des projets avec un investissement global de 93,293 millions de dinars, soit respectivement 47,4% du nombre des projets et 19,835% des investissements approuvés par les instances d'octroi d'avantages de l'APIA durant la décennie 1982-1991.

Les stratégies sectorielles de développement agricole suivies durant le VII^e plan ont répondu positivement aux attentes des jeunes promoteurs et techniciens en leur attribuant 12590 hectares de terres agricoles dont 3630 hectares en irrigué attribués à 216 jeunes-techniciens et l'octroi de 90 petits fonciers d'un montant total de 1,160 millions de dinars.

Les jeunes promoteurs et les techniciens ont également bénéficié de l'octroi d'une variété de dotations remboursables destinées à performer leurs capacités d'auto-financement et à leur faciliter l'installation sur les sites de projets. Ainsi 12,280 millions de dinars leur ont été octroyés sous forme de dotations remboursables à faible taux d'intérêt.

De l'encouragement aux investissements dans les régions à climat difficile :

Grâce aux dispositions arrêtées dans le code des investissements agricoles et de pêche, les régions dont les conditions climatiques sont reconnues difficiles et en l'occurrence les six gouvernorats du sud, enregistrant un important développement de l'investissement dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de services liés à ces activités.

Le climat étant en général du type aride inférieur, les ressources disponibles telles que les eaux géothermales dont l'utilisation est orientée principalement vers la production de primeurs et les possibilités de concession de sites aquacoles appropriés dans les régions côtières du sud ont suscité l'intérêt des promoteurs aux opportunités d'investissement pour l'exploitation adéquate de projets dont les productions sont destinées à l'exportation : primeurs, aquaculture, produits de cultures rustiques etc...

Les encouragements spécifiques aux promoteurs de projets dans les six gouvernorats du sud ont permis au total la création de 253 projets pour un investissement de 34,440 millions de dinars durant la décennie 1982-1991.

Durant le VII^e plan, 236 projets ont été approuvés avec un volume d'investissement de 26,356 millions de dinars, soit respectivement 93,28% du nombre total des projets approuvés et 76,466% des investissements qui sont promus dans le sud pour la période 1982-1991.

De l'encouragement aux investissements dans les régions dont les ressources en pêche sont insuffisamment exploitées

Outre les avantages communs et supplémentaires prévus par les textes du code des investissements agricoles et de pêche, des avantages spécifiques sont octroyés aux promoteurs de projets de pêche dans la zone septentrionale, (nord d'Algérie) où 85 projets de pêche au chalut ont été implantés, pour un investissement de 35,10 millions de dinars concernant 98 embarcations du type chalutier et permettant la création d'environ 1100 emplois directs.

En ce qui concerne les encouragements financiers

de l'Etat 5,9 millions de dinars sous forme de subventions et 1,2 millions de dinars sous forme de dotations remboursables ont été octroyés aux promoteurs de projets dans cette branche d'activité dans les régions du nord, à savoir : Nabeul, Bizone, Béja et Jendouba.

Le financement des investissements qui y sont promus est assuré par des crédits bonifiés tel que stipulé par les textes des législations en vigueur tendant au développement du secteur de la pêche dans la zone septentrionale et ce, en concordance avec la stratégie sectorielle qui s'articule autour des critères suivants :

- La préservation des ressources dans les zones sur-exploitées du Centre-Est du Sud-Est;
- La disponibilité de stocks dans les régions sous-exploitées dans le Nord ;
- L'amélioration de l'exploitation des ressources pélagiques;
- La répartition adéquate des efforts de développement du secteur entre les régions sous-exploitées et les régions sur-exploitées;
- La préservation de l'environnement côtier en vue du développement de l'aquaculture.

De l'encouragement à la création des sociétés de mise en valeur et de développement agricole (S.M.V.D.A.)

En vue de parvenir à un niveau d'optimisation conséquente des moyens d'exploitation des potentialités agronomiques disponibles, il est procédé actuellement à la restructuration des terres domaniales en unités économiquement viables proposées à la location renouvelable sur 25 ans, à exploiter intensivement dans le cadre de nouvelles sociétés de mise en valeur et de développement agricole (S.M.V.D.A.) à créer et dont le capital est ouvert à la participation des investisseurs non résidents, tunisiens et des étrangers.

Ainsi, 28 sociétés de type S.M.V.D.A. ont été créées entre 1983 et 1991. Ces projets ont mobilisé un investissement de 110 millions de dinars pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'exploitation de 56286 hectares de terres domaniales loués pour des périodes allant de 30 à 40 ans.

17 Sociétés du type "SMVDA" ont été créées durant le VII^e plan 87/91, avec un investissement de 33,754 millions de dinars, soit respectivement 60,71% du nombre total des SMVDA créées et 30,69% des investissements correspondants ont été approuvés durant la période quinquennale considérée.

Par ailleurs, les pétitions antérieures au nouveau programme de restructuration des terres domaniales et portant sur la création en 1991 d'une dizaine de SMVDA avec un investissement prévisionnel de 27 millions de dinars ont été reportées sur 1992.

La consultation nationale sur les terres domaniales a démarré en mars 1990 et le nouveau programme de restructuration des terres domaniales, élaboré en fonction des stratégies sectorielles afférentes et arrêtées par les autorités publiques, a été entamé au courant du 3^e trimestre 1991 avec des avis d'appel de pré-sélection des promoteurs candidats à la location des terres de l'Etat.

Cette nouvelle orientation vise essentiellement l'opportunité des études de préinvestissements pour dégager la viabilité agro-économique des terres domaniales et la rationalisation des investissements à promouvoir dans le cadre de l'éventuelle création de nouvelles sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA).

De l'encouragement à la création de sociétés à participation étrangère :

Un effort particulier a été déployé pour consacrer la tradition de partenariat tuniso-étranger dans des projets agricoles et de pêche, permettant la création de 47 sociétés à participation étrangère dites "Sociétés Mixtes" et dont le volume des investissements mobilisés est de 88,375 millions de dinars.

Grâce aux conditions climatiques favorables, cette forme d'association entre promoteurs tunisiens et investisseurs étrangers a contribué en partie à l'accroissement de nos exportations vers les marchés extérieurs et notamment les marchés européens.

42 projets de Sociétés Mixtes dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés ont été approuvés durant le VII^e plan avec un investissement de 48,572 millions de dinars, soit respectivement 89,36% du nombre total des sociétés mixtes et 54,96%

des investissements correspondants.

La participation des investisseurs européens dans les projets mixtes (sociétés de droit tunisien) est enregistrée dans 37 projets dont le montant cumulé des investissements mixtes promus est de 44,561 millions de dinars alors que les investisseurs originaires des pays arabes participent dans dix projets dont le montant cumulé des investissements mixtes promus est de 43,814 millions de dinars.

De l'encouragement aux investissements dans les activités de service liées à l'agriculture et à la pêche

La liste des activités de services liés à l'agriculture et à la pêche font l'objet des décrets n° 83-877 du 14 septembre 1983 qui fixent les activités de service éligibles aux avantages du code des investissements agricoles et de pêche et n° 88-1957 du 1^{er} décembre 1988.

Cette branche d'activités enregistre une progression importante en nombre de projets du fait qu'elle représente le maillon entre les techniques de production performante et l'élaboration de produits mieux finis en vue de répondre aux demandes du marché local et des marchés extérieurs.

198 projets de services liés aux activités agricoles et celles de la pêche ont été approuvés et dont le montant des investissements promus s'élève à 64,025 millions de dinars.

179 projets mobilisant un investissement de 59,472 millions de dinars, soit respectivement 90,4% du nombre des projets et 88,159% des investissements approuvés dans cette branche d'activités ont été promus durant la période du VII^e plan.

Des encouragements aux projets dont les productions sont destinées totalement et/ou partiellement à l'exportation

Les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés bénéficient de deux régimes d'encouragements particuliers dans le cas où les projets d'investissement qui y sont approuvés sont promus pour produire, soit partiellement, soit totalement pour l'exportation.

Les projets de ce type sont souvent promus soit par des particuliers tunisiens, soit par des sociétés mixtes tuniso-étrangères et concernent toutes les activités agricoles et de pêche avec une prédominance notable des investissements dans les activités telles que

les cultures de primeurs, la floriculture, la pêche et l'aquaculture etc...

Certes, il convient de signaler que les investissements étrangers en Tunisie ont enregistré un certain ralentissement dû à l'environnement socio-économique et politique international et ce depuis le milieu de l'année 1990. Il ont cependant repris leur progression, notamment au courant du deuxième semestre de l'année 1991.

Les projets dont les productions sont destinées totalement et/ou partiellement à l'exportation représentent 3,5% du nombre total des projets et mobilisent 18,9% du volume, global des investissements approuvés par l'Agence.

En somme, durant les années 1982-1991, les instances d'octroi d'avantages de l'APIA ont approuvés 2637 projets qui ont mobilisé un volume global d'investissements agricoles et de pêche de 470,355 millions de dinars pour la mise en valeur 283 000 hectares de terres agricoles, l'exploitation d'un armement de 196 embarcations de pêche, de 17 unités aquacoles, de 71 unités d'agro-industrie alimentaire et de 127 unités de services liés à l'agriculture et à la pêche.

L'ensemble de ces moyens concourt à la création de 17720 postes d'emploi permanent et de 643120 journées de travail saisonnier et/ou occasionnel.

Des prévisions de productions attendues

Les productions attendues de l'ensemble de ces nouvelles "exploitations" promues au cours de la troisième décennie de développement économique et social du pays seront comptabilisées en 1992, année qui verra le démarrage des préparatifs en vue de la mise en place d'une structure de gestion de bases de données dont l'élaboration progressive du programme s'étalera sur une période minimale de deux à trois ans et ce, en fonction des moyens disponibles et ceux qui seront éventuellement alloués à cet effet.

De ce fait, les prévisions en matière d'impact socio-économique à réaliser, les indicateurs, tels que paramètres, ratios et autres agrégats économiques découlant de la réalisation effective des investissements promus dans les projets approuvés entre 1982 et 1991, seront l'objet d'une ultérieure analyse probante des résultats de la politique d'encouragement de l'Etat aux investissements agricoles et de pêche.

L'opération serait menée en parallèle et progressivement avec celle de la création de la banque de données.

des investissements correspondants.

La participation des investisseurs européens dans les projets mixtes (sociétés de droit tunisien) est enregistrée dans 37 projets dont le montant cumulé des investissements mixtes promus est de 44,561 millions de dinars alors que les investisseurs originaires des pays arabes participent dans dix projets dont le montant cumulé des investissements mixtes promus est de 43,814 millions de dinars.

De l'encouragement aux investissements dans les activités de service liées à l'agriculture et à la pêche

La liste des activités de services liés à l'agriculture et à la pêche font l'objet des décrets n° 83-877 du 14 septembre 1983 qui fixent les activités de service éligibles aux avantages du code des investissements agricoles et de pêche et n° 88-1957 du 1^{er} décembre 1988.

Cette branche d'activités enregistre une progression importante en nombre de projets du fait qu'elle représente le maillon entre les techniques de production performante et l'élaboration de produits mieux finis en vue de répondre aux demandes du marché local et des marchés extérieurs.

198 projets de services liés aux activités agricoles et celles de la pêche ont été approuvés et dont le montant des investissements promus s'élève à 64,025 millions de dinars.

179 projets mobilisant un investissement de 59,472 millions de dinars, soit respectivement 90,4% du nombre des projets et 88,15% des investissements approuvés dans cette branche d'activités ont été promus durant la période du VII^e plan.

Des encouragements aux projets dont les productions sont destinées totalement et/ou partiellement à l'exportation

Les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés bénéficient de deux régimes d'encouragements particuliers dans le cas où les projets d'investissement qui y sont approuvés sont promus pour produire, soit partiellement, soit totalement pour l'exportation.

Les projets de ce type sont souvent promus soit par des particuliers tunisiens, soit par des sociétés mixtes tuniso-étrangères et concernent toutes les activités agricoles et de pêche avec une prédominance notable des investissements dans les activités telles que

les cultures de primeurs, la floriculture, la pêche et l'aquaculture etc...

Certes, il convient de signaler que les investissements étrangers en Tunisie ont enregistré un certain ralentissement dû à l'environnement socio-économique et politique international et ce depuis le milieu de l'année 1990. Il ont cependant repris leur progression, notamment au courant du deuxième semestre de l'année 1991.

Les projets dont les productions sont destinées totalement et/ou partiellement à l'exportation représentent 3,5% du nombre total des projets et mobilisent 18,9% du volume global des investissements approuvés par l'Agence.

En somme, durant les années 1982-1991, les instances d'octroi d'avantages de l'APIA ont approuvés 2637 projets qui ont mobilisé un volume global d'investissements agricoles et de pêche de 470,355 millions de dinars pour la mise en valeur 283 000 hectares de terres agricoles, l'exploitation d'un armement de 196 embarcations de pêche, de 17 unités aquacoles, de 71 unités d'agro-industrie alimentaire et de 127 unités de services liés à l'agriculture et à la pêche.

L'ensemble de ces moyens concourt à la création de 17720 postes d'emploi permanent et de 643120 journées de travail saisonnier et/ou occasionnel.

Des prévisions de productions attendues

Les productions attendues de l'ensemble de ces nouvelles "exploitations" produites au courant de la troisième décennie de développement économique et social du pays seront comptabilisées en 1992, année qui verra le démarrage des préparatifs en vue de la mise en place d'une structure de gestion de bases de données dont l'élaboration progressive du programme s'effectuera sur une période minimale de deux à trois ans et ce, en fonction des moyens disponibles et ceux qui seront éventuellement alloués à cet effet.

De ce fait, les prévisions en matière d'impact socio-économique à réaliser, les indicateurs, tels que paramètres, ratios et autres agrégats économiques découlant de la réalisation effective des investissements promus dans les projets approuvés entre 1982 et 1991, feront l'objet d'une ultérieure analyse probante des résultats de la politique d'encouragement de l'Etat aux investissements agricoles et de pêche.

L'opération sera menée en parallèle et progressivement avec celle de la création de la banque de données.

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET DE PECHE PAR REGION : 1982-1991

N = Nombre de projets approuvés

I = Investissements promis (en millions de dinars) (M.D)

Gouvernement		83	84	85	86	87	88	89	90	91	TOTAL
TUNIS	N	—	—	—	—	3	7	10	8	18	46
	I	—	—	—	—	0,655	1,497	2,375	0,949	10,236	15,315
ARIANA	N	—	6	10	20	25	59	29	26	41	222
	I	—	0,382	0,844	1,751	16,832	4,581	5,178	6,971	5,062	44,545
BEN-AROUS	N	2	3	1	9	18	23	19	26	41	137
	I	0,854	0,544	0,282	0,694	3,734	6,595	5,678	5,015	4,565	28,509
NABEUL	N	2	4	4	10	27	51	47	63	55	267
	I	0,044	0,356	0,137	0,937	9,996	6,607	7,812	27,540	10,603	64,881
ZAGHOUAN	N	1	2	1	12	34	70	27	31	11	165
	I	4,452	0,078	0,025	2,921	2,739	7,310	1,058	23,048	0,905	21,857
BIZERTE	N	—	4	5	6	24	39	34	39	66	227
	I	—	2,941	1,073	0,150	5,671	5,967	7,205	11,658	9,300	70,124
BEJA	N	—	4	11	28	15	24	6	5	8	107
	I	—	0,614	0,521	3,052	6,239	7,837	0,542	3,170	0,933	33,125
JENDOUBA	N	1	—	5	12	21	26	24	13	10	117
	I	0,496	—	0,377	0,956	17,857	11,937	1,175	2,058	1,395	36,444
LE KEF	N	—	17	6	16	70	72	12	4	35	241
	I	—	1,172	0,304	0,909	2,106	1,730	0,773	0,108	1,517	8,803
SILIANA	N	—	6	15	21	42	53	8	8	8	176
	I	—	4,240	0,586	2,189	1,455	3,119	1,808	0,744	0,982	14,626
KAIROUAN	N	—	2	4	18	21	19	3	4	5	79
	I	—	0,322	0,219	12,046	1,482	0,672	0,065	0,431	0,955	16,328
SOUSSE	N	—	2	1	1	3	3	2	3	8	25
	I	—	0,178	0,025	0,025	0,062	0,513	1,265	1,323	2,159	10,190
MONASTIR	N	—	—	1	6	6	7	7	12	9	48
	I	—	—	0,037	3,086	1,887	1,425	0,772	5,671	0,910	13,414
MAHDIA	N	1	1	—	—	9	9	9	9	11	50
	I	2,714	0,062	—	—	0,647	1,168	2,468	2,474	2,367	12,115
SFAX	N	1	3	3	9	8	41	25	30	27	151
	I	0,034	0,864	0,142	1,778	0,379	3,296	3,107	4,514	3,936	18,362
KASSERINE	N	—	4	11	17	66	54	4	10	10	183
	I	—	0,313	0,700	0,635	1,146	2,521	0,096	1,225	1,452	8,623
SIDI BOLZID	N	—	—	5	27	51	45	4	5	5	147
	I	—	—	0,280	0,598	10,983	3,352	0,497	2,987	0,201	19,013
GAFSA	N	—	—	—	3	32	40	1	—	—	76
	I	—	—	—	0,125	0,702	0,901	0,037	—	—	1,765
TOZEUR	N	—	—	—	1	10	31	2	1	5	51
	I	—	—	—	0,043	0,157	0,911	0,164	0,017	0,559	7,172
GABES	N	—	—	—	5	10	8	5	3	11	44
	I	—	—	—	0,171	2,537	0,497	1,597	0,377	2,759	8,072
MEDENINE	N	—	2	1	4	8	9	7	5	8	48
	I	—	1,246	0,016	5,979	0,807	2,140	2,569	0,934	0,919	14,950
KEBILI	N	—	—	—	1	2	1	3	2	1	10
	I	—	—	—	0,080	0,059	0,085	0,474	0,382	0,083	1,664
TATAOUINE	N	—	—	—	—	13	7	—	1	2	24
	I	—	—	—	—	0,404	0,156	—	0,023	0,255	0,838
TOTAL	N	8	60	108	226	510	698	287	290	410	2637
	I	8,594	13,429	52,782	38,194	38,888	79,317	46,414	80,882	62,055	470,335

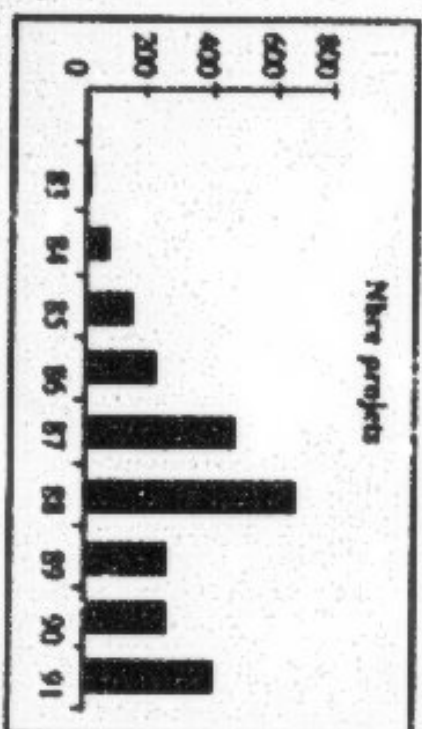
RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS APPROUVES PAR L'APIA (*)

REPARTITION	83	84	85	86	87	88	89	90	91	TOTAL
VOLUME GLOBAL:										
- Récapitulatif	1	40	148	226	310	488	387	290	410	2637
- Investissements (MD)	3,394	13,429	52,782	39,194	68,688	79,317	46,414	30,832	62,055	476,335
COMPOSITION DES INVESTISSEMENTS :										
- SAT (SINHA)	11,790	79,2	58,916	37,435	48,371	46,117	29,512	11,164	31,796	3,53,0
- Embarcadere	2	2	5	2	24	33	30	25	14	116
- Usine Aquacoles	—	1	—	3	1	5	1	4	2	17
- Usine Agricol	—	1	1	2	5	15	13	14	20	71
- Usine de Services	—	—	1	14	13	30	21	21	47	127
- Emplois Permanents	301	574	2543	2021	4100	2097	1417	2763	1904	17729
- Emplois (1,000)	—	64,58	174,36	260,28	105,06	34,78	8,151	8,966	2,94	643,12
REPARTITION SECTORIELLE :										
- Agriculture :										
N.Projets	6	56	141	203	467	638	213	176	327	2339
Coûts (MD)	1,314	9,952	48,467	26,872	76,872	58,541	34,983	42,812	36,8	320,763
- Pêche + Aquac. :										
N.Projets	2	3	5	5	25	35	40	79	16	210
Coûts (MD)	1,218	2,950	3,596	8,075	8,247	14,239	12,558	25,810	6,882	85,363
- Agro-Ind-Services :										
N.Projets	—	1	2	16	18	25	34	35	67	198
Coûts (MD)	—	0,327	0,779	3,267	1,851	14,537	8,849	13,960	17,173	64,025
AGENTS ECONOMIQUES :										
- Privé (*)										
N.Projets	5	56	164	203	488	670	275	285	402	2331
Coûts (MD)	9,394	18,796	59,919	31,691	58,914	71,916	42,280	79,139	53,481	386,639
- (*) Les projets privés :										
N.Projets	1	23	65	102	232	368	133	129	160	1250
Coûts (MD)	0,631	1,196	5,493	7,625	14,693	20,949	11,631	19,877	11,198	93,293
- Coopératives :										
N.Projets	—	1	1	22	14	28	9	4	4	81
Coûts (MD)	—	0,399	0,458	3,922	3,713	6,662	2,568	0,843	0,607	21,382
- Public :										
N.Projets	—	3	3	1	8	2	3	1	4	25
Coûts (MD)	—	2,234	22,365	0,581	26,841	0,739	1,557	0,908	7,967	62,304

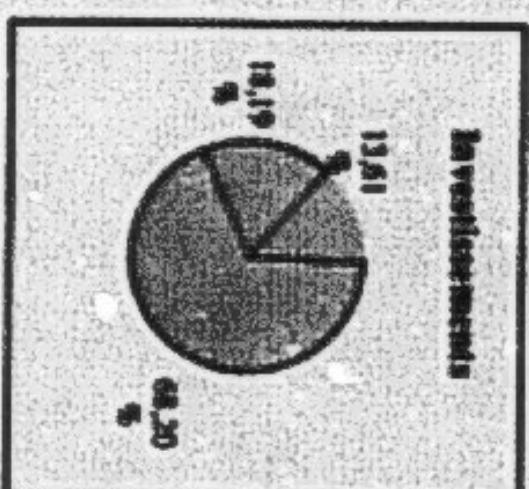
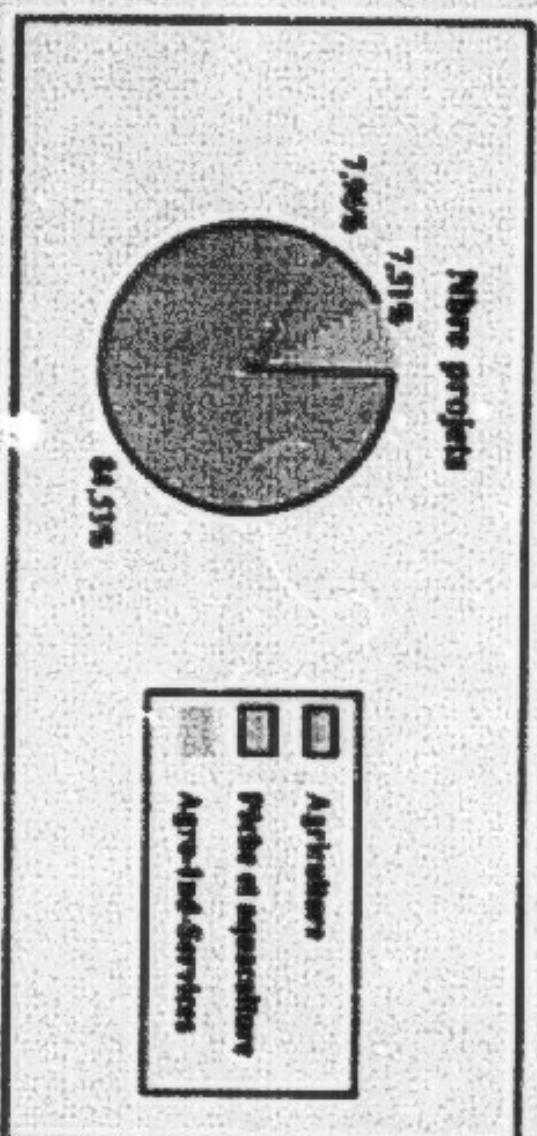
* L'année 1982 étant l'année de création de l'APIA (6 Août 1982)

DESCRIPTION GRAPHIQUE

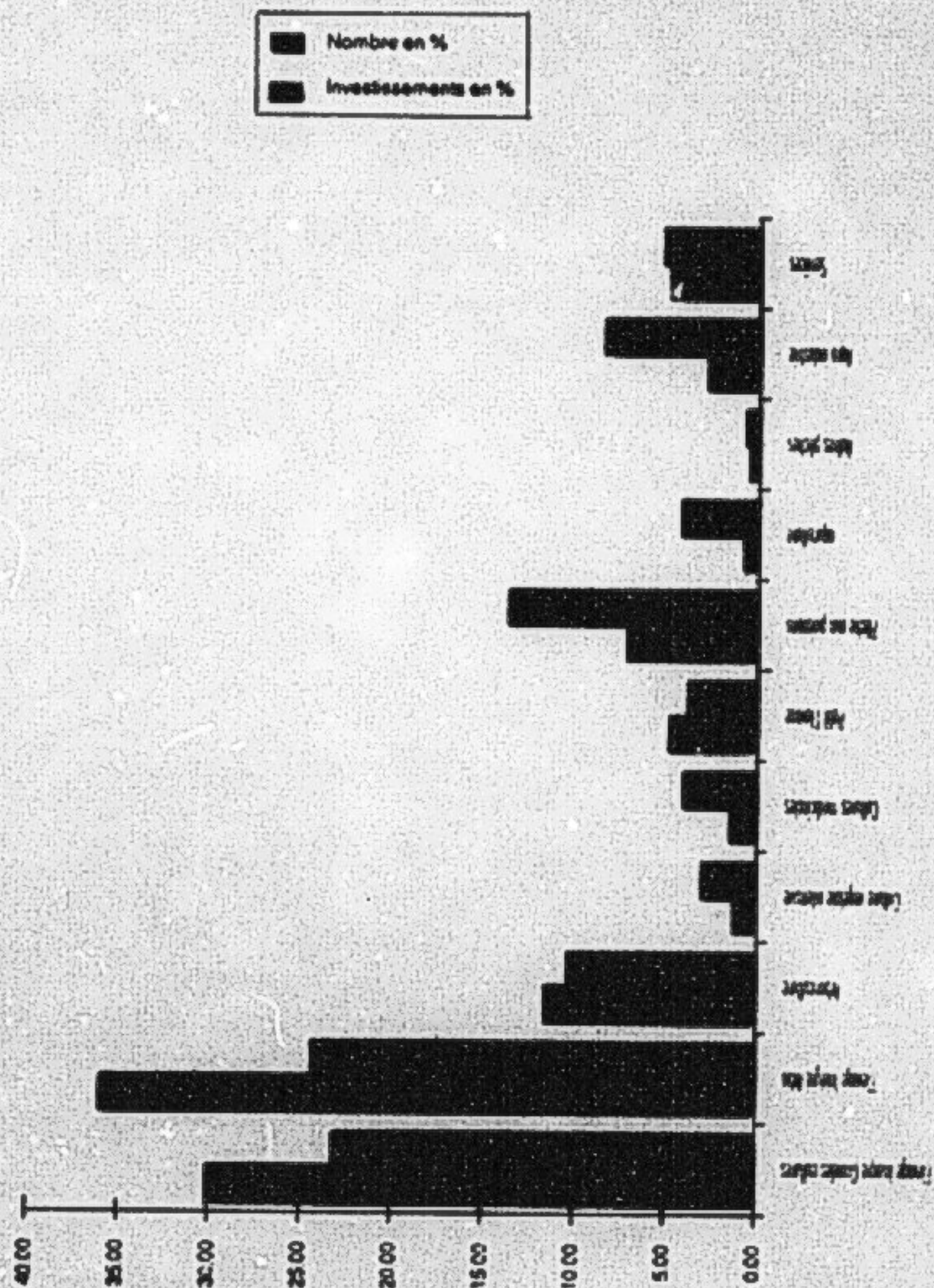
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (83-91)



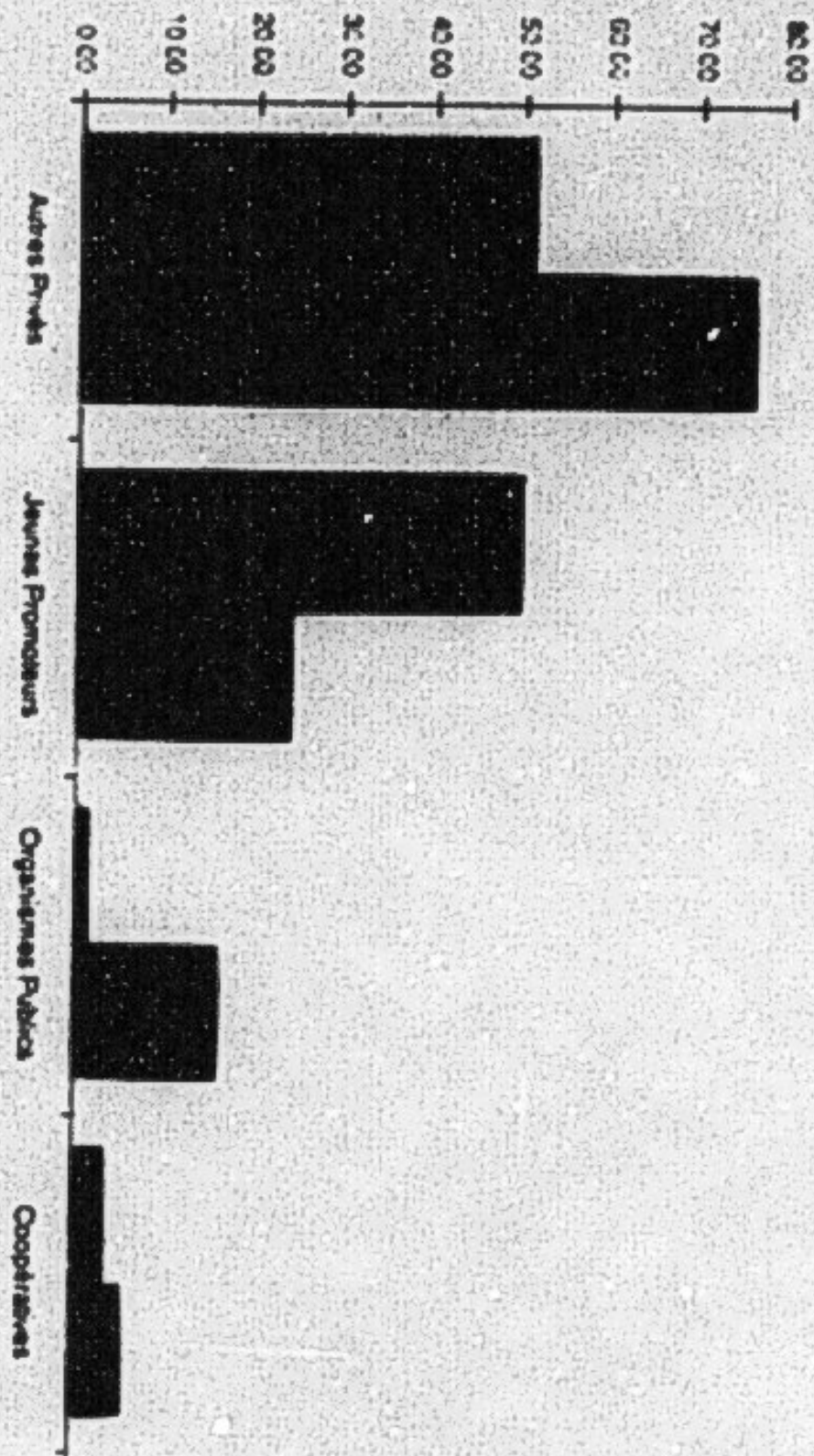
REPARTITION SECTORIELLE (1983-1991)



REPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS APPROUVES (1902-1991)



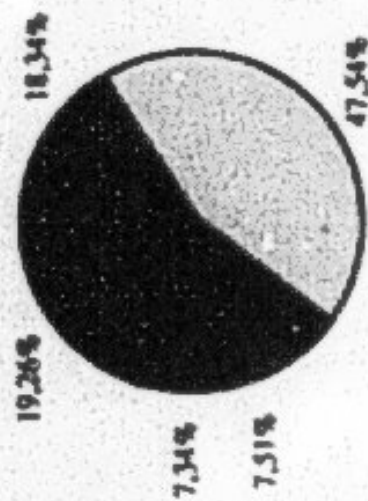
REPARTITION PAR AGENT ECONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS APPROUVES (1982-1991)



■ Nombre en %
 ■ Investissements en %

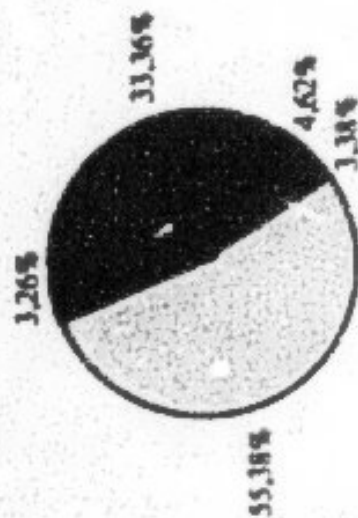
MONTAGE DES INVESTISSEMENTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS APPROUVES (1982-1991)

Nature des investissements



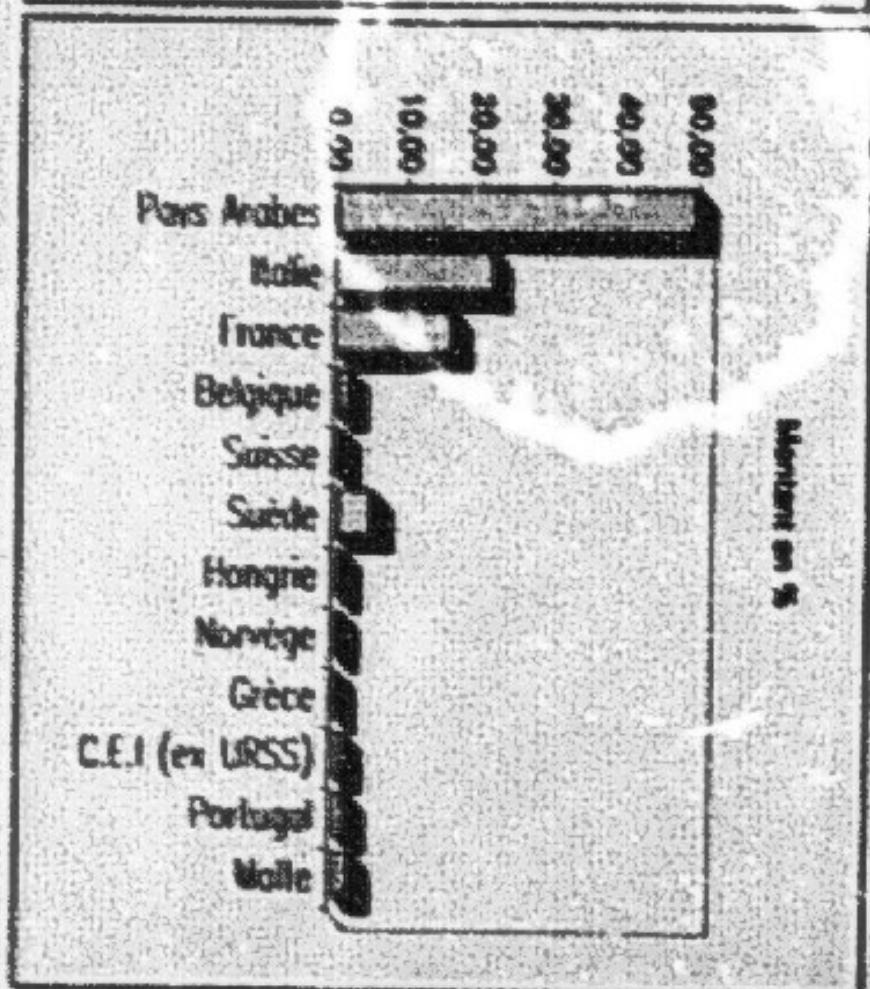
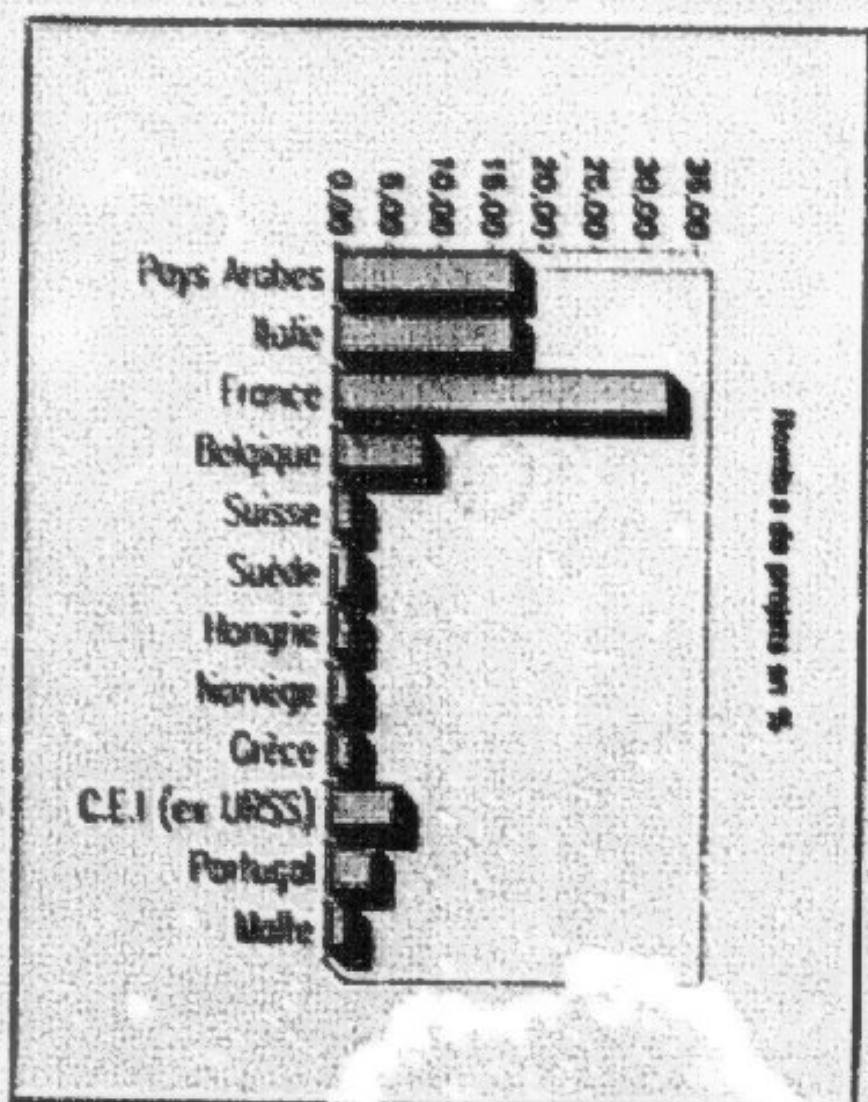
- Génie Civil + Aménagement
- Matériel et Equipements
- Cheptel Divers
- Plantation
- F.A.D et Fonds de Roulement

Sources de financement

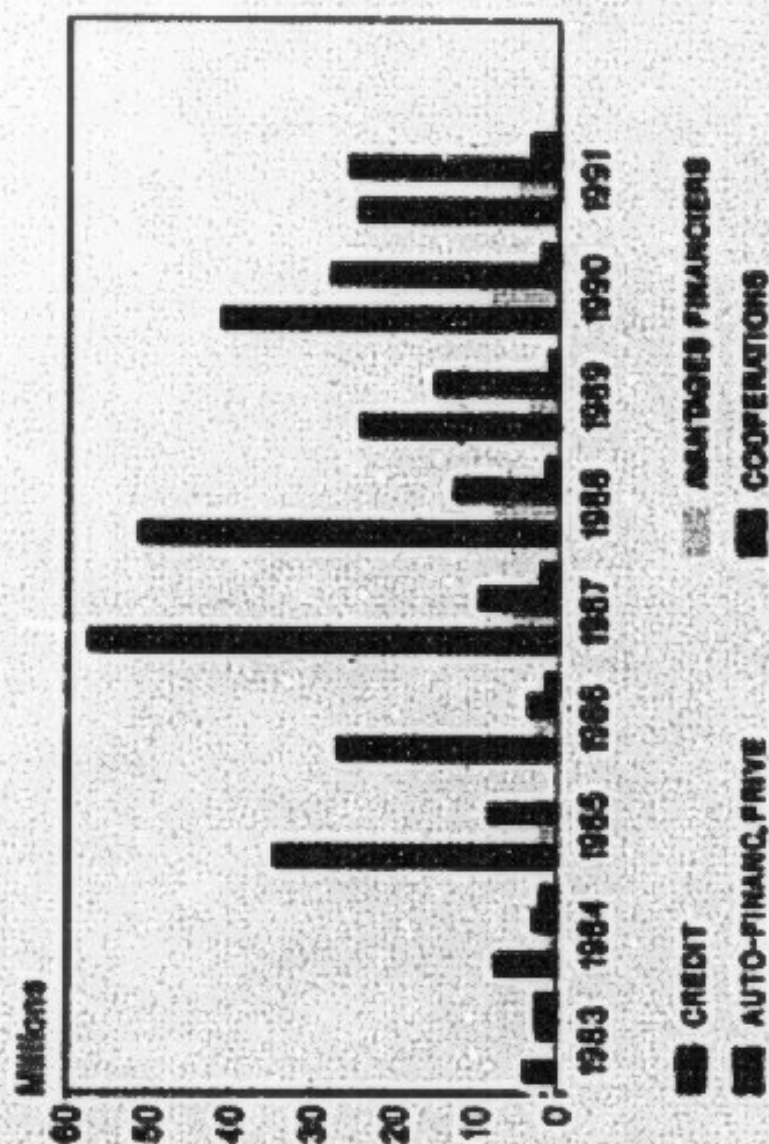


- Autofinancement
- Subventions de l'Etat
- Dotations + Prêts Fonciers
- Crédit LT et MT
- Crédit à court terme

Investissements mixtes Tuniso-Etrangers
Situation arrêtée au 31/12/1991



FINANCEMENT DES PROJETS



SITUATION DES CONDITIONS ECONOMIQUES (1991)

L'année 1991 est l'année charnière entre deux décennies de développement économique et social. Au terme de la troisième décennie de développement elle consacre la fin du VII^e Plan et annonce la quatrième décennie qui démarre par le VIII^e Plan, soit le premier plan quinquennal de développement de l'ère de changement du 7 novembre 1987.

ENVIRONNEMENT DU VII^e PLAN (*)

L'année 1991 étant l'année d'achèvement du VII^e plan et à ce titre, l'année 1990 a été choisie comme la nouvelle année de base des références pour apprécier les performances de développement économique et social du pays dans sa quatrième décennie d'indépendance.

Concernant les réalisations du VII^e plan, les indications fournies se résument en ce qui suit :

- Une croissance annuelle de 4,2% contre 4% prévus par le plan. Cette progression consiste en l'amélioration de la productivité des facteurs de productions.
- Un accroissement annuel moyen des exportations de l'ordre de 10,8% aux prix constants de 1990 et par conséquent, la croissance de la production est basée principalement sur les secteurs orientés vers l'exportation et en grande partie le secteur de l'agro-alimentaire qui réalise une percée sensible.
- Une amélioration du déficit courant de la balance des paiements, soit 2,9% du PIB contre 4,8% prévus par le VII^e plan.
- Une baisse du taux de l'endettement de 57,5% à 52,5% du PIB et celui du service de la dette de 27,9% à 21,8 des recettes courantes dans la même intervalle.

En matière d'investissements réalisés durant l'ensemble de la période quinquennale 1987-1991, il est noté qu'ils soient de l'ordre de 11,2 milliards de dinars aux prix constants de 1990, dans lesquels 16,4% reviennent à l'agriculture contre 19,2% prévus.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture et de la pêche, l'évolution de la moyenne de production des principaux produits agricoles et de pêche a contribué dans une proportion importante aux équilibres globaux durant le VII^e plan 1987 - 1991 :

1^o - Cette contribution est matérialisée par une croissance de la production au taux annuel moyen de 6,4% et une atténuation du déficit ramené à une moyenne de 36 M.D. par an contre 118 M.D. en 1986;

2^o - L'amélioration des divers facteurs intervenant dans l'environnement général du secteur de l'agriculture et de la pêche a permis la réalisation de 1752 M.D. d'investissements au cours du VII^e plan contre 2000 M.D. prévus. Bien qu'il soit en deçà des prévisions, le taux de réalisation de 87,6% devrait être considéré comme reflétant un regain d'intérêt malgré les repercussions de la sécheresse des années 1988 - 1989 au cours desquelles le facteur "risque" associé à l'activité agricole s'amplifia incessamment; et les intempéries qui ont eu lieu durant la campagne 1989-1990 (vents violents, inondations...).

3^o - La poursuite du programme d'ajustement structurel du secteur de l'agriculture et de la pêche a concouru à l'élaboration des réformes fondamentales attendues et visant la création d'un environnement propice à l'investissement dans les activités concernées et l'utilisation optimale des ressources et moyens disponibles.

(*) Source : Réalisations du VII^e plan (Budget 1992)

L'ANNEE 1991 (*)

Les principaux indicateurs retenus dans l'analyse de la situation économique du pays témoignent d'une reprise de croissance à laquelle l'agriculture a fortement contribué à plusieurs niveaux, notamment au cours du second semestre de l'année 1991 et ce, compte tenu des facteurs suivants :

- La performance de la production agricole qui améliore le déficit de la balance commerciale alimentaire et atténue sensiblement la tension sur le marché de l'emploi.
- L'accroissement des injections d'investir durant le second semestre traduit à la fois la reprise de confiance des promoteurs et notamment la reprise soutenue de l'investissement privé.
- La sauvegarde du climat social avec le maintien des emplois existants, l'évolution des prix à la consommation et la limitation modérée de la

consommation publique et privée pour maintenir l'inflation.

Sur la base de ces informations, les indicateurs du cadrage macro-économique durant l'année budgétaire 1991 se présentent comme suit :

- Une croissance du PIB de 3,5% aux prix constants de 1990.
- Une enveloppe globale d'investissement de 2800 MD, soit 23,1% du PIB et la création de 3700 emplois.
- Le maintien du déficit budgétaire au niveau de 550 MD représentant 4,5% du PIB.

(*) Source : Réalisation du budget 1991 (Budget de 1992)

LA CAMPAGNE AGRICOLE 1990-1991 (*)

Conjoncture : (*)

Les bonnes conditions climatiques qui ont prévalu durant la campagne agricole 1990-91, l'effet positif des mesures initiatives et de soutien dans le cadre de la politique de "compter sur nos propres ressources" et la poursuite de l'examen des grands dossiers de l'agriculture et de la pêche ont permis de réaliser une croissance de 15,3% et ont concouru à éviter la régression du PIB tout en allégeant la pression sur la balance des paiements grâce à l'excédent enregistré au niveau de la balance commerciale alimentaire de + 157,8%.

(*) Source : Réalisation du Budget de 1991 (budget 1992)

Financement (*)

La couverture des besoins en ressources de financement des opérations durant la campagne agricole 1990-1991 a été assurée par des crédits à court terme (de campagne) dont le montant cumulé s'élève à 59,5 M.D.

Ces crédits ont touché près de 12% de la population des agriculteurs (hors programme d'aide aux petits agriculteurs exploitant chacun une superficie

inférieure à 10 HA).

Bien que décentralisée et malgré les efforts déployés par les institutions pour la simplification des procédures d'instruction des dossiers des requérants, la concrétisation de l'octroi de ces crédits de campagne reste momentanément marquée par des délais encore long.

(*) Source : N.° sur le crédit agricole DGFE/AA/300392/FBR/1226/ Ministère de l'Agriculture Avril 1992

Evolution de la production : (*)

L'augmentation de production agricole en 1991 par rapport à 1990 est de 13,7% aux prix constants de 1990, nouvelle année de références d'appréciation des accroissements.

Cette performance est due notamment à une récolte record durant la campagne agricole 1990-1991 dont les résultats ont eu des repercussions positives sur la balance alimentaire qui enregistre un taux de couverture probant pour la première fois depuis 1975.

En somme, le secteur agricole a enregistré en 1991 une évolution progressive qui a permis de concrétiser les objectifs initiaux en matière d'auto-suffisance alimentaire et tels que retenus pour l'année d'achèvement du VII^e plan de développement économique et social 87-91.

Spéculation	Productions (1000T)		
	1988-89	1989-90	1990-91
• Céréales	636	1633	2551
• Huile d'Olive	54	130	165
• Pommes de terre	180	217	220
• Tomates	440	530	650
• Melon-Pâtéque	250	450	450
• Viande	125	130	132
• Lait	380	400	422
• Poisson	95	88	87

(*) Source : note de conjoncture N°1 - campagne 91/92/ Ministère de l'Agriculture/septembre 91.

ACTIVITES REALISEES EN 1991

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil d'Administration de l'APIA s'est réuni à quatre reprises en 1991 :

- 19 Février
- 26 Juin
- 26 Août
- 26 Décembre

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration a porté sur :

- Les actions de promotion des investissements agricoles, de pêche et de services liés à ces activités en fonction des stratégies sectorielles et conjoncturelles arrêtées par les autorités publiques et la participation aux consultations pour l'élaboration du VIII^e plan de développement économique et social.
- L'évaluation de la mise en application de la politique d'encouragement de l'Etat aux investissements agricoles, de pêche et de services liés.
- L'approbation des budgets prévisionnels de fonctionnement pour 1992.
- L'approbation des marchés et conventions passés par l'Agence en 1991.
- L'approbation du programme d'actions pour 1991.
- La réhabilitation et/ou la création de certains services nécessaires au développement profond des actions de l'Agence et à la promotion de son personnel.
- L'examen de propositions et de suggestions susceptibles de contribuer à la consolidation et à l'amélioration de l'efficacité de la politique d'encouragement de l'Etat aux investissements agricoles, de pêche et des services liés à ces activités.

EXECUTION DU BUDGET 1991

Les activités de l'Agence au titre de l'exercice de 1991 ont nécessité une enveloppe budgétaire de l'ordre

de 1,183 millions dinars repartis comme suit :

Budget de fonctionnement :

- Rémunération du personnel	0,710
- Fonctionnement	0,290

Budget d'équipement : 0,183

TOTAL : 1,183 MD

Afin de réaliser les actions programmées au titre de l'année 1991, l'Agence a mis en œuvre les ressources humaines et matérielles ci-après :

MOYENS HUMAINS

Outre le siège à Tunis, l'APIA dispose dans chaque gouvernorat, d'une direction régionale, représentant l'Agence dans la commission régionale d'octroi d'avantages et auprès des autorités publiques dans la région.

De la Décentralisation

L'Agence a achevé en 1991 l'ouverture des directions régionales instituées par le décret 569-90 du 2 Avril 1990 portant organisation administrative et financière de l'APIA.

Désormais l'APIA est présente au niveau de chaque région. Cela lui permet d'améliorer les services rendus et/ou à rendre aux promoteurs.

L'installation de ce réseau de directions régionales a été ainsi achevée en 1991 avec le minimum nécessaire de moyens humains malgré les contraintes budgétaires en vue d'accélérer le processus de rapprochement des services de l'APIA aux promoteurs et de lui permettre d'être mieux à leurs écoutes.

Cependant, il est à signaler que plus de la moitié des directions régionales nécessitent un renforcement urgent en moyens humains pour pouvoir répondre aux besoins des promoteurs dans les régions.

Des ressources humaines

Certes, l'Agence éprouve un grand besoin en ressources humaines tant au niveau central du siège qu'au niveau des directions régionales.

L'effectif du personnel au 31/12/1991 compte les agents répartis comme suit :

Affectation des Agents	Cadres Supérieurs		A.d'cadres-moi		Personnel d'Exécution		TOTAL	
	89	91	89	91	89	91	89	91
1 ^{er} Siège	24	22	24	22	20	17	68	61
2 ^e Régions	18	23	14	17	4	4	36	44
TOTAL	42	45	38	39	24	21	104	105

Dans le cadre de la valorisation des ressources humaines, la participation aux actions promotionnelles à l'étranger a été ouverte à l'ensemble de personnel du siège de l'Agence et de ses directions régionales.

Il en est de même pour les stages de formation soit en Tunisie, soit à l'étranger et ce afin de performer les niveaux et degré d'expertise des agents de l'APIA.

Du social

Conformément aux recommandations consignées dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26-12-91 au siège de l'Agence, des dispositions ont été prises pour d'application d'un statut et d'une grille de salaires au personnel de l'APIA.

Enfin une amicale des agents de l'APIA a été créée à la fin de l'année 1991 pour instaurer un climat d'échange culturel, sportif et d'entraide mutuelle pour l'ensemble du personnel et le stimuler dans le travail et dans l'effort.

La procédure juridique qui se rapporte aux modalités de fonctionnement est un cours de régularisation.

MOYENS MATERIELS

L'Agence a renforcé ses moyens par :

- l'acquisition de cinq micro-ordinateurs de type MACINTOSH pour le traitement de texte (la formation du pool de traitement de texte a démarré à la fin de l'année 1991)

- L'Acquisition d'une voiture "MITSUBISHI" pour renforcer la logistique de l'APIA.

- L'installation d'une buvette pour le personnel et pour répondre aux besoins des services de l'Agence en la matière. Elle est ouverte également aux visiteurs et aux promoteurs présents à l'Agence. Quant à sa gestion, elle est confiée aux soins de l'Amicale des agents de l'APIA nouvellement créée.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Administration du personnel :

Une réorganisation est entamée tendant à la mise à jour des dossiers du personnel en matière de congé, de prestations sociales et de formation : Un projet de fiche individuelle reflétant les situations professionnelle, familiale et sociale de chaque agent est en cours d'élaboration.

Bureau d'Ordre Central :

- COURRIER "ARRIVEE" :

6356 correspondances ont été enregistrées au cours de l'année 1991, parmi lesquelles 131 dossiers de demandes d'octroi d'avantages au niveau central ont été déposées au B.O.C

- COURRIER "DEPART" :

5230 correspondances ont été enregistrées au cours de l'année 1991.

- DISPOSITIONS INTERNES :

256 notes internes, circulaires et procès-verbaux de réunions ont été émises par l'Agence et ce depuis le mois de Septembre 1991 (Nelle D.Générale).

Pool du traitement de texte :

Un pool de traitement de texte sur micro-ordinateurs a été constitué à la fin de l'année 1991: les secrétaires et dactylographes du siège y sont formés par les soins de l'informaticien recruté par l'Agence.

Tirage :

L'Atelier de tirage de photocopies étant opérationnel avec trois machines, le nombre de photocopies tirées est estimé à 350 000; dont environ 20% est aux profits des directions régionales.

FONCTIONNEMENT

La nouvelle direction générale de l'Agence s'est vu confier au cours du second semestre de l'année 1991 la mission de la dynamisation du processus de la relance des investissements dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés.

Organisation

Une organisation administrative plus fonctionnelle, avec des structures légères, souples et dynamiques est en cours d'élaboration. Elle permettra l'épanouissement du personnel dans l'exécution des missions et tâches qui lui incombent et par voie de conséquence contribuera au rayonnement de l'Agence au sein de l'environnement des investissements dans les activités considérées.

En effet, une synthèse des études d'approche relatives à l'organisation a été dégagée. Elle repart sur une répartition équitable des missions et tâches entre les

agents ainsi que des moyens affectés dans les diverses structures existantes et/ou à créer éventuellement, afin de rationaliser la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, de rendre plus efficaces les actions de l'Agence et d'améliorer les services à rendre aux promoteurs.

Par ailleurs, des groupes de travail ont été formés pour traiter de la consistance des diverses missions et tâches sus-mentionnées et des manuels de procédures qui se rapportent aux réglementations concernant les investissements agricoles et de pêche et aux dispositions d'organisation administrative et financière de l'Agence.

Gestion des ressources humaines :

Dans le cadre de la promotion des relations de travail et l'amélioration des rapports humains entre les agents, la direction générale a tenu au siège des réunions avec l'ensemble du personnel de l'Agence tant au niveau central qu'au niveau des Régions.

L'ordre du jour de ces réunions a porté sur :

- La réglementation en vigueur en matière d'obligations du personnel
- La régularisation des situations de quelques agents contractuels
- L'amélioration de la qualité du travail et du service à rendre
- Le diagnostic de la situation administrative et l'application éventuelle d'un statut
- L'image de marque de l'APIA et le rétablissement des rapports de communication avec les services extérieurs à l'Agence.

BANQUE DE DONNEES

La génération, le traitement et l'exploitation de divers ensembles d'informations, paramètres, indicateurs, ratios et autres agrégats économiques nécessaires au personnel de l'Agence dans l'accomplissement des missions et tâches qui lui incombent nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une configuration informatique ainsi que la confection d'un réseau (local) en vue de la création d'une chaîne automatisée servant de support de communication et de transmission de données entre les divers services de l'APIA.

La banque de données est donc une structure qui embrasse un groupe d'activités ayant un caractère qualitatif tels que les services de l'informatique, des statistiques et de la documentation.

Ce sont des cellules de base sur lesquelles repose la structure préconisée qui est actuellement à l'état embryonnaire et dont le fonctionnement effectif serait réalisé en fonction des moyens humains et matériels et qui seront alloués au cours des prochains budgets prévisionnels de l'Agence.

Cependant, les réalisations de 1991 au niveau de chacune des cellules dans cette nouvelle structure sont récapitulées dans les chapitres suivants :

Les statistiques

La collecte, la saisie et le traitement de données relatives aux projets d'investissements agricoles et de pêche, approuvés en 1991 ont été poursuivies en 1991 au même titre qu'en 1990.

Des notes conjoncturelles ont été élaborées au courant de l'année 1991 afin de pouvoir ajuster l'anticipation ultérieure des diverses branches d'activités agricoles et/ou de pêche en cas de besoin et ce, conformément aux stratégies sectorielles arrêtées par les autorités publiques.

L'élaboration, le traitement et l'exploitation en bonne et due forme des ensembles statistiques nécessaires aux services techniques de l'Agence ont pu être concrétisés malgré le manque de moyens humains et matériels.

La documentation

L'activité de la documentation a été poursuivie en 1991 et a concerné essentiellement les thèmes suivants :

- Collecte de documents relatifs aux politiques d'encouragements à l'investissement agricole dans

d'autres pays.

- Acquisition d'ouvrages et abonnement aux revues spécialisées dans les domaines de l'agriculture, de pêche et des services liés à ces activités et notamment sur les nouvelles technologies appliquées en agriculture et les techniques de production performante.

- Organisation de la bibliothèque avec l'adoption et/ou l'amélioration des procédures du travail documentaire.

En outre, plusieurs rapports de synthèse et d'analyse ont été élaborés par la "Documentation" à partir des documents notes et rapports mensuels des diverses structures de l'Agence.

Le fonds documentaire de l'Agence est constitué de 1950 documents monographiques (ouvrages, de référence, dictionnaires, thèses, brochures et notes ainsi que mille études de projets d'investissement...);

- La récupération, l'indexation et le classement des études technico-économiques en vue de la réalisation de projets d'investissement dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés, déposées à l'Agence par les promoteurs concernés, ont été poursuivies également au courant de l'année 1991.

- Les acquisitions par l'Agence d'ouvrages spécialisés concernant les activités agricoles et de pêche se sont poursuivies avec l'enrichissement de la bibliothèque avec l'encyclopédie "TECHNIQUES AGRICOLES" et le "QUID" illustré ainsi qu'avec la reconduction des abonnements de l'Agence à un nombre constant de périodiques tunisiens et étrangers.

A ce jour, plus de mille études ont été récupérées et classées. Elles concernent les projets qui ont été approuvés durant la période 1983-1988.

- Le dépouillement des revues, des ouvrages, des coupures des presse, des textes du JORT... ont débouché sur l'analyse, le traitement et l'exploitation de diverses notes de synthèse et d'un ensemble de données faisant l'objet d'un bulletin signalétique exhaustif et pertinent, comprenant une série d'esquisses d'information à l'intention des cadres et des services de l'Agence et portant également sur l'accroissement du fonds documentaire.

- Quatre stagiaires étrangers originaires des pays d'Afrique y compris l'UMA et dix étudiants tunisiens ont été accueillis au service de la documentation et y

ont été exécutés pendant des périodes d'une à deux semaines durant l'année 1991.

L'informatique

Un service informatique a été créé au cours du 3^e trimestre de l'année 1991 afin de préparer le plan d'informatisation 1991-2. L'élaboration aura lieu au cours de l'année prochaine (1992) avec de la formation du personnel à l'utilisation du matériel micro-informatique.

La procédure d'informatisation progressive antérieurement créée un large éventail de missions et tâches assignées aux divers services de l'Agence au moyen d'applications informatiques appropriées aux exigences relatives pour réaliser la performance souhaitée.

Il s'agit donc de la création d'une chaîne automatisée pour le traitement des informations, données, paramètres, etc., en vue d'une réduction remarquable du temps alloué à l'élaboration des tâches

dans chaque service.

Par ailleurs, la formation en informatique d'un pool de traitement de textes a été engagée suite à l'acquisition par l'Agence de machines du type MACINTOSH. L'élaboration des documents par le traitement de texte a pu débiter au cours du dernier mois de l'année 1991.

Ainsi, l'informatisation permettra d'accélérer l'élaboration des travaux dont quelques uns seront presque instantanément exécutés et la réduction du taux de l'erreur humaine dans les diverses opérations de calculs statistiques.

L'informatisation des diverses tâches qui incombent au personnel engagera l'Agence sur la voie du développement des hommes par l'accroissement du savoir-faire pratique et la hissera au premier rang des institutions nationales d'avant-garde.

INVESTISSEMENTS PROMUS EN 1991

ETAT RECAPITULATIF DES PROJETS APPROUVES EN 1991 PAR LES INSTANCES
D'OUTROI D'AVANTAGES DE L'APIA

N = Nombre de Projets approuvés

I = Coût des investissements (en millions de Dinars)

GOUVERNORAT	C.O.A.		C.R.O.A.		Approbation 91		Prévisions 91	
	N	I	N	I	N	I	N	I
TUNIS	18	10,236	—	—	18	10,236	110 ^(*)	7,6 ^(*)
ARIANA	13	2,982	28	2,079	41	3,061	35	3,0
BEN-AROUS	9	2,687	32	1,878	41	4,365	35	3,0
NABEUL	11	8,138	44	2,465	55	10,630	50	4,0
ZAGHOUAN	4	0,607	7	0,300	11	0,907	10	1,0
BIZERTE	10	6,037	56	3,262	66	9,299	40	3,0
BEJA	2	0,551	6	0,383	8	0,933	10	1,0
JENDOUBA	4	1,125	8	0,270	10	1,395	10	1,0
LE KEF	—	—	35	1,517	35	1,517	15	1,0
SILIANA	1	0,111	18	0,871	19	0,962	20	1,5
KAIROUAN	1	0,610	4	0,345	5	0,955	5	0,5
KASSERINE	5	1,063	5	0,392	10	1,455	5	0,5
SIDI BOUZID	—	—	5	0,201	5	0,201	5	0,5
SOUSSE	4	1,442	4	0,167	8	2,159	5	0,5
MONESTIR	1	0,590	8	0,320	9	0,910	5	0,5
MAHDIA	7	2,193	4	0,174	11	2,367	5	0,5
SFAX	3	2,630	24	0,306	27	3,936	15	1,0
GAFSA	—	—	—	—	—	—	4	0,2
TOZEUR	3	2,160	2	0,070	4	0,560	4	0,2
KEBILI	—	—	1	0,024	1	0,084	4	0,2
GABES	4	2,503	7	0,255	11	2,759	5	0,5
MEDENINE	2	0,389	9	0,530	11	0,919	4	0,2
TATAOUNE	1	0,175	2	0,220	3	0,255	3	0,2
TOTAL	103	45,109	307	16,949	410	62,055	400	100

* Au niveau des prévisions qui ont été retenues pour 1991, les projets dont le coût unitaire des investissements est supérieur à 120 000 dinars sont comptabilisés au niveau du siège de l'Agence, alors que dans les colonnes de promotion en 1990 et celle de 1991, les nombres de projets approuvés et des investissements promus sont effectivement comptabilisés en fonction des lieux d'implantation des projets concernés.

Les instances d'approbation en matière d'octroi d'avantages de l'APIA ont approuvé au total 410 projets dont le volume global des investissements promus au terme de l'année 1991 s'élève à 62,035 millions de dinars et pour lesquels les Décisions d'Octroi d'Avantages ont été délivrées aux intéressés.

Le tableau précédent dégage la répartition des projets approuvés et le volume correspondant des investissements promus par instance d'octroi d'avantages :

- Le C.O.A. a tenu au siège de l'Agence 12 réunions au cours desquelles 103 projets ont été approuvés et dont le montant des investissements promus est de 45,105 millions de dinars

- Les C.R.O.A., toutes régions confondues, ont tenu 128 réunions au cours desquelles 307 projets ont été approuvés et dont le montant des investissements promus est de 16,950 millions de dinars.

Par ailleurs, il est à noter que la fréquence des réunions des dites instances a été accrue, essentiellement à partir du mois de novembre 1991.

En effet et conformément aux dispositions de la réglementation, le Comité d'Octroi d'Avantages de l'APIA se réunit une fois tous les quinze jours.

Amélioration des prestations

Outre la régularité de la tenue des réunions des instances d'approbation, l'Agence a procédé à la rédaction de nouveaux formulaires de Décisions d'Octroi d'Avantages en introduisant un exemplaire additionnel destiné au promoteur du projet.

Désormais, la Décision d'Octroi d'Avantages est établie en quatre exemplaires pour quatre destinations différentes à savoir :

- Un exemplaire pour le promoteur
- Un exemplaire pour la banque de financement
- Un exemplaire pour les services de douanes
- Un exemplaire pour l'administration de l'APIA

Cette nouvelle édition entre dans le cadre de la

simplification des démarches des promoteurs auprès des départements concernés afin de leur faciliter l'accomplissement des procédures administratives et raccourcir les délais de leur concrétisation de leur projets.

Egalement, il a été décidé d'impliquer directement et systématiquement les directions régionales concernées dans les constats techniques d'avant-projet qui sont établis par les directeurs régionaux et transmis aux services du siège de l'Agence, appuyés notamment de leurs avis.

Dans le même ordre d'idées visant l'amélioration de la qualité des prestations à rendre aux promoteurs, il a été décidé que les nouveaux certificats des Décisions d'Octroi d'Avantages (D.O.A) soient délivrées aux intéressés par les directions régionales de l'APIA dont relèvent les lieux d'implantation des projets.

Ces dispositions tendent à assurer la fluidité des rapports d'informations et de communication entre les structures au niveau du siège et celles des régions et surtout entre celles-ci et les promoteurs.

En ce qui concerne la recherche de financement, les promoteurs ayant déposé au guichet unique des dossiers de projets pour lesquels ils sollicitent les avantages du code des investissements agricoles et de pêche sans pour autant avoir un schéma de financement "bouclé", bénéficient de la part des services de l'APIA d'une assistance particulière dans leurs démarches auprès des banques en vue de la mobilisation du financement attendu.

Enfin et dans le but d'harmoniser les méthodes d'analyse des projets et d'évaluation des encouragements de l'Etat à consentir aux promoteurs concernés, la direction générale de l'APIA et celle de la BNA ont convenu d'arrêter prochainement une procédure commune d'évaluation technico-économique et financière, de suivi et d'intercommunication des données qui s'y rapportent et ce, suite à des réunions entre les responsables des deux institutions.

INVESTISSEMENTS PROMUS EN 1991

49

ETAT DES INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIVITES AGRICOLES ET DE PECHE AU TITRE DE L'ANNEE 1991

1° Répartition régionale des investissements promus (M.D)

N = Nombre de Projets approuvés

I = Coût des investissements

GOUVERNORAT	Promotion 1990		Promotion 1991		Prévisions 1991	
	N	I (M.D)	N	I (M.D)	N	I (M.D)
TUNIS	8	0,949	18	10,236	104 (*)	76,0 (*)
ARIANA	26	6,971	41	5,862	35	3,0
BEN-AROUS	28	5,015	41	4,565	35	3,0
NABEUL	63	27,540	55	10,603	50	4,0
ZAGHOUAN	11	2,305	11	8,906	10	1,0
BIZERTE	39	11,458	66	9,299	40	3,0
Sous Total N.Est	175	54,438	232	40,671	280 (*)	90,0 (*)
BEJA	5	3,170	8	0,933	10	1,0
JENDOUBA	13	2,058	10	1,395	10	1,0
LE KEF	4	0,109	35	1,517	15	1,0
SILIANA	8	0,744	8	0,982	20	1,5
Sous Total N.Ouest	30	6,081	72	4,827	55	4,5
KAIROUAN	4	0,431	5	0,655	5	0,5
KASSERINE	10	1,226	10	1,432	5	0,5
SIDI BOUZID	5	2,987	5	0,301	5	0,5
sous total C.Est	19	4,644	20	2,409	15	1,5
SOUSSE	3	1,323	8	2,159	5	0,5
MONESTIR	12	5,874	9	0,910	5	0,5
MANDIA	9	2,474	11	2,367	5	0,5
SFAX	30	4,514	27	3,936	15	1,0
Sous Total C.Ouest	54	13,986	55	9,372	30	2,5
GABES	3	0,337	11	2,758	5	0,5
MEHDENINE	5	0,934	11	0,919	4	0,2
TATAOUINE	1	0,023	3	0,235	3	0,2
Sous Total S.Est	9	1,334	25	3,933	14	0,9
GAFSA	—	—	—	—	4	0,2
TOZEUR	1	0,017	5	0,559	4	0,2
KEBILI	2	0,382	1	0,084	4	0,2
Sous Total S.Ouest	3	0,399	6	0,643	12	0,6
TOTAL	290	80,862	410	62,053	480 (*)	160,000 (*)

* Au niveau des prévisions qui ont été retenues pour 1991, les projets dont le coût unitaire des investissements est supérieur à 120 000 dinars sont comptabilisés au niveau de siège de l'Agence alors que dans les colonnes de promotion en 1990 et celle de 1991, les nombres de projets approuvés et des investissements promus sont effectivement comptabilisés en fonction des lieux d'implantation des projets concernés.

Rapport d'évolution des investissements agricoles et de Pêche : 90-91

1° Répartition régionale des Investissements (M.D)

N = Nombre de Projets approuvés

I = Volume des investissements

GOUVERNORAT	Promotion 1990		Promotion 1991		Variation 1991	
	N	I	N	I	N	I
Elev. ovins/bovins	35	7,627	75	8,246	+ 40	+ 0,619
Elev. ovins/chevreaux	25	1,495	92	6,576	+ 67	+ 5,081
Aviculture intensive	76	21,811	104	9,566	+ 28	- 12,245
Autres Elev. Vol. Intenses	4	2,032	17	8,174	+ 13	+ 6,142
Pisc. éleves, Pisc. multi.	5	5,826	5	0,363	—	- 5,463
Pol. Divers	31	3,219	34	3,074	+ 3	- 0,145
S/T : Agriculture	176	42,010	327	35,995	+ 151	- 6,015
Pêche	72	21,443	12	4,756	- 60	- 16,687
Apiculture	4	3,844	2	1,465	- 2	- 2,379
Autres	3	0,304	2	0,659	- 1	+ 0,355
S/T : Pêche	79	25,591	16	6,880	- 63	- 18,711
Agro-Industrie	14	8,927	20	4,914	+ 6	- 4,013
Services	21	4,133	47	14,260	+ 26	+ 10,127
S/T : Services	35	13,060	67	19,174	+ 32	+ 6,114
TOTAL GENERAL	290	80,661	410	62,055	+ 120	- 18,606

2- Répartition par strates d'Investissements (M.D)

STRATES (en Dinars)	Promotion 1990		Promotion 1991		Variation 1991	
	N	I	N	I	N	I
I < 120 000 Dinars	161	9,923	334	18,607	+ 173	+ 8,684
120 000 < I < 500 000 Dinars	105	32,170	39	16,043	- 66	- 16,127
I > 500 000 Dinars	24	38,769	17	27,405	- 7	- 11,364
TOTAL	290	80,862	410	62,055	+ 120	- 18,807

3° Répartition des investissements par agents économiques (MD)

Désignation	Promotion 1990		Promotion 1991		Δ.Variation 1991	
	N	I	N	I	N	I
(*) Particuliers	205	30,410	390	41,653	+185	+11,043
S.M.V.D.A	—	—	—	—	—	—
Sols Mixtes } Privés	11	7,907	8	9,390	-3	+1,483
Autres Sols	69	40,622	4	2,358	-65	-38,264
Coopératives	4	0,843	4	0,687	—	-0,156
Org. Publiques	1	0,900	4	7,967	+3	+7,067
TOTAL	290	80,882	410	62,055	+120	-18,827
*Dans Jeunes Promoteurs	129	19,677	160	11,198	+31	-8,679

4° Montage des Investissements (MD)

Nature	Promotion 1990		Promotion 1991		Δ.Variation 1991	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Genie civ + Aménagement	19,133	12,528	9,688	15,612	-9,445	-4,39
Mat. + Equip. Agricole	43,956	54,346	34,429	55,481	-10,527	-23,65
Matériel Routier	3,498	4,325	3,873	6,261	+0,827	+23,64
Chapel	1,761	2,177	2,752	4,435	+0,999	+56,72
Plumage	8,930	11,041	4,325	6,970	-4,605	-51,57
Fut-Fonds de Roulement	12,604	15,583	6,988	11,261	-5,616	-46,55
TOTAL	80,882	100	62,055	100	-18,827	—

5° Structure et Sources de Financement (MD)

Sources	Promotion 1990		Promotion 1991		Variation 1991	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CAPITAUX PROPRES	30,026	37,123	32,418	52,341	+2,392	-7,97
AIDE DE L'ETAT :						
- Subventions	5,390	6,664	3,211	5,174	-2,179	-40,43
- Dons	2,780	3,437	1,408	2,269	-1,372	-49,35
- Prêt à long	—	—	0,078	0,126	+0,078	—
- CREDITS LT/MT	41,586	51,416	24,637	39,702	-16,949	-40,75
- CREDIT A C.T.	1,100	1,360	0,303	0,488	-0,797	-72,46
TOTAL	80,882	100	62,055	100	-18,827	—

Les constatations suivantes ressortent de la lecture des divers précédents tableaux :

- Le nombre des projets approuvés durant l'année 1991 est en nette progression de +41,3% par rapport au nombre de projets approuvés en 1990 et de +25% par rapport au prévisions retenues pour 1991.

- le volume des investissements promus durant l'année 1991 est en deçà des prévisions retenues pour 1991, soit 62,055% des prévisions, et accuse une régression de 23,28% par rapport au volume des investissements approuvés en 1990.

Ces phénomènes de fluctuation s'expliquent par :

- En ce qui concerne le nombre de projets, l'accroissement est dû à la fois aux conditions climatiques favorables, au climat socio-économique et à la politique de décentralisation de l'octroi des avantages par la création au niveau de chaque région d'une instance d'approbation des investissements agricoles et de pêche : L'installation du réseau de directions régionales de l'APIA a contribué à une meilleure sensibilisation des promoteurs dans les régions en les orientant vers les opportunités d'investissement appropriées à leurs disponibilités matérielles.

- En ce qui concerne la régression du volume des investissements, trois facteurs s'y inscrivent à savoir :

- Le nouveau programme de restructuration des terres domaniales a démarré au cours du second semestre 1991 avec les avis d'appel à la location des terres concernées : les procédures de dépouillement sont encore engagées au terme de 1991

alors que les prévisions retenues pour la même année comprennent 27 millions de dinars d'investissements qui n'ont pu être promus sur des entités de terres domaniales à ériger en sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) dont la création a été de ce fait reportée à 1992.

- Les aménagements de restriction apportés en décembre 1990 aux textes en vigueur en matière de développement de la pêche et notamment la suspension des encouragements à l'acquisition de nouveaux chalutiers en raison de l'état de sur-exploitation des ressources benthiques particulièrement dans les zones Est et Sud du pays d'une part et au nombre élevé de chalutiers en cours de construction d'autre part.

Néanmoins, les promoteurs dont les chalutiers sont en cours de construction à la date de la restriction continuent de bénéficier des encouragements stipulés antérieurement octroyés.

- Les aménagements de restriction apportés au cours de l'année 1991 aux textes en vigueur en matière d'avantages financiers et fiscaux qui se rapportent aux investissements dans certaines activités agricoles telles que la culture de bananes, la culture de la vigne de table et (celle de la vigne de cuve) et dans l'importation de matériel et équipements agricoles et de pêche, sauf pour les projets antérieurement approuvés.

- La rationalisation des investissements agricoles et de pêche en vue de la répartition adéquate des ressources et moyens destinés au financement des projets considérés.

CONSISTANCE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET DE PECHE

Les investissements approuvés en 1991 portent sur la mise en oeuvre des moyens ci-après :

ACTIVITES	S.A.T. (HA)		Embarcations		Autres Unités		Emploi	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
AGRICULTURE	11 184	31 738	—	—	—	—	1 663	1 373
PÊCHE ET AQUACULT.	—	—	75	14	4	2	1 000	216
INDUSTRIE AGRICOLE ET SERVICES	—	—	—	—	35	67	100	335
TOTAL	11 184	31 738	75	14	39	69	2 736	1 904

**PROGRAMME DE RESTRUCTURATION
DES TERRES DOMANIALES**



Mr. RACHIR MONTACER, PDG de l'APIA, présidant une réunion consacrée au nouveau programme de reconstruction des terres domaniales

La consultation nationale se rapportant aux terres domaniales qui ont figuré à l'ordre du jour de différents conseils ministériels a permis de tracer les principales orientations qui engendrent le choix fondamental de la politique de développement agricole en général et de mise en valeur de ces ressources agricoles nationales, en particulier dans l'ébauche du nouveau programme de restructuration et dont les grandes lignes se résument en ce qui suit :

- Il a été décidé que les parcelles dont les superficies sont restreintes, seront attribuées aux jeunes agriculteurs et techniciens au niveau des commissions régionales présidées par les gouverneurs.

- Les unités coopératives de production agricole (UCPA) exploitant des terres domaniales et dont la situation financière est équilibrée seront consolidées.

- Le reste des terres domaniales faisant l'objet du nouveau programme de restructuration en des entités économiquement viables et de dimensions raisonnables le seront, dans le cadre de la promotion de projets d'investissements agricoles qui se rapportent aux statuts suivants :

- Soit des Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA)

- Soit des lots "TECHNICIENS" et/ou "JEUNES AGRICULTEURS"

Pour ce faire, un comité national permanent a été institué au ministère de l'Agriculture pour d'une part arrêter le nombre des fermes de l'Etat à restructurer et d'autre part, statuer sur les demandes de location de ces terres agricoles en vue d'y ériger de nouvelles SMVDA.

Le comité a tenu une vingtaine de réunions au cours desquelles ont été examinés les dossiers de restructuration de 47 fermes.

La Location des Terres Domaniales :

Au cours d'un conseil ministériel restreint présidé par Monsieur le Président de la République, en date du 31 Juillet 1991, une série de mesures ont été prises dont particulièrement :

- La Publication dans les journaux des listes des fermes de l'Etat destinées à être érigées en SMVDA dans le cadre de location pour une période de 25 ans, renouvelables.

- L'Affichage de ces listes au siège de l'APIA dans les Représentations Régionales de l'agence ainsi qu'au siège des Gouvernorats et Commissariats Régionaux de Développement Agricole.

- Le promoteur retire du guichet unique de l'APIA un dossier comportant :

- * une fiche d'identification de la ferme
- * une fiche de renseignement relative au promoteur,
- * le cahier des charges

- Le promoteur dépose sa demande à l'APIA, au nom de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

- Une commission regroupant des représentants de Ministère de l'Agriculture et de l'APIA, examine ces demandes et procède à leur classement.

- Le Ministre de l'Agriculture délivre, sur la base de l'évaluation de l'étude technico-économique du projet, l'accord définitif conformément au décret du 18 Juin 1988.

- Le promoteur procède à l'accomplissement des formalités de location conformément à la législation en vigueur

Campagne d'Avis de Prélégation

Dans ce cadre, le Ministre de l'Agriculture a publié en 1991 trois listes de fermes destinées à être érigées en SMVDA :

- * la 1ère liste comporte 17 fermes totalisant une superficie de 1837 hectares.

- * la 2ème liste comporte 20 fermes totalisant une superficie de 12 603 hectares

- * la 3ème liste comporte 20 fermes totalisant une superficie de 12 156 hectares

La première liste a déjà fait l'objet de pré-légation et de classification de la part de la commission habilitée en la matière.

En outre, des accords de principe pour l'exploitation des 17 entités de terres domaniales faisant l'objet de la première liste et à ériger en 17 SMVDA ont été notifiés en 1991 aux 17 intéressés par la nouvelle procédure de location retenue dans le nouveau

programme de restructurations.

Les SMYDA opérationnelles :

- 21 sociétés de mise en valeur et de développement agricole sont actuellement opérationnelles
- Elles exploitent 52 000 ha
- L'investissement global approuvé s'élève à 88,3MD
- Jusqu'au 31/12/1990 l'investissement réalisé est de 59MD soit un taux de réalisation de 70%

Les SMYDA en cours :

Il ya lieu de distinguer deux catégories de sociétés :

- celles qui sont en cours d'installation,
- celles qui sont dans l'attente d'une lettre définitive de monsieur le Ministre de l'Agriculture

A cet égard, il est à signaler que 7 sociétés couvrant une superficie de 4.300 ha pour un investissement prévisionnel de 14,6MD sont en cours de démarrage.

Parmi celles-ci, une seule société n'a pas encore

conclu le contrat de location ;

Les SMYDA ayant obtenu un accord de principe :

Deux sociétés couvrant une superficie de 1720 ha pour un investissement prévisionnel de 6,1MD ont obtenu un accord de principe pour l'élaboration d'une étude technico-économique. Il s'agit de :

- la société mixte tuniso-suédoise à installer sur la ferme "EROUKI" à Nabeul
- la société mixte tuniso-française à installer sur la ferme "SEJNANE" à Bizerte.

Les Techniciens sur Lots Domaniaux :

Au terme des années 1983 à 1991, les lots de terres domaniales attribués aux techniciens sont au nombre de 216 et couvrent une superficie de 13447 ha.

1° Répartition des lots en fonction du mode de faire valoir :

- 125 Lots en sec totalisant une superficie globale de 12587 ha.
- 91 Lots en irrigué totalisant une superficie globale de 859 ha.

Répartition régionale des lots attribués :

GOUVERNORAT	LES 216 LOTS ATTRIBUES				LES 175 LOTS FAISANT L'OBJET DE PROJETS INTEGRÉS			
	IRRIGUE		EN SEC		IRRIGUE		EN SEC	
	NBRE	S.(Ha)	NBRE	S.(Ha)	NBRE	S.(Ha)	NBRE	S.(Ha)
Sousse	1	20	—	—	1	132	—	—
Kairouan	1	4	—	—	1	45	—	—
Kasserine	9	111	—	—	5	316	—	—
Nabeul	11	52	—	—	9	211	—	—
Ariana	15	185	—	—	12	869	—	—
Le Kef	4	22	12	1,455	1	55	12	612
Béja	20	164	7	537	18	1116	3	213
Siliana	—	—	32	3,009	—	—	27	2136
Jendouba	30	301	10	899	21	885	6	221
Zaghouan	—	—	64	6,688	—	—	39	4816
TOTAL	91	869	125	12,588	68	3629	107	7998

SITUATION DES LOTS DOMANIAUX
ATTRIBUES AUX TECHNICIENS

Une commission technique chargée du suivi des projets présentés par des promoteurs-techniciens sur des lots de terres domaniales a été instituée en Avril 1991 auprès du ministère de l'Agriculture et dans laquelle l'APIA est membre à part entière.

Pur ailleurs, les opinions de suivi ont porté sur les projets soumis dans le pré-félicité technique donnant la répartition régionale des lots attribués et ont permis de dégager les constatations suivantes :

- La réalisation de 173 projets intégrés avec un investissement global de 11,6 MD et pour lesquels les avantages du Code des investissements agricoles et de l'APIA ont été utilisés par promoteurs-techniciens.

- 41 bénéficiaires n'ont pas suivi des projets intégrés et se sont probablement limités à des actions ponctuelles et ce pour l'une des raisons suivantes :

- Le manque de moyens financiers
- le manque de fonds
- la marginalité de lot attribué

Les 173 projets présentés par des techniciens et approuvés par le C.A. selon le C.D.A. de l'APIA ont bénéficié des avantages suivants :

- Subvention : 1,435 MD, soit 12,57% des investissements présentés à ce titre.
- Dons en nature : 1,12 MD soit 9,6% des investissements présentés à ce titre.

Ces avantages accrus sont constants et normaux. Ils tendent dans leur ensemble à alléger l'appui financier des techniciens promoteurs en matière d'auto-financement requis pour la création de leur projet.

Les observations qui résultent des travaux de la commission technique chargée du suivi de ces candidats de projets présentés sur des lots de terres domaniales se rapportent à ce qui suit :

- Un grand nombre de techniciens promoteurs de projets ignorent les différents paramètres à vérifier à l'usage des ressources de financement des investissements privés et plus particulièrement le point de l'auto-financement requis.

- La plupart des bénéficiaires de l'APIA des lots domaniaux manquent de formation adéquate en matière de gestion économique et financière pour pouvoir envisager la bonne exploitation de leur projet.

- La double difficulté qui résulte soit de la sous-capitalisation, soit de la sous-capitalisation :

- Des ressources trop justes signifient que le technicien promoteur de projet doit avoir sur les dépenses indisponibles.

- Des emprunts trop lourds impliquent que les ressources du technicien promoteur de projet disparaissent en remboursement et ne pourront être utilisées dans l'exploitation.

En effet, les inadéquations suivantes ont été enregistrées au niveau de l'analyse - évaluation :

La plupart des techniciens ont établi les schémas d'investissement et de financement et tenant compte des potentialités réelles disponibles dans les lots qui leurs sont attribués. Mais en matière de gestion prévisionnelle, l'échéancier de remboursement des crédits comporte une surestimation de la capacité des techniciens.

La rentabilité des projets est susceptible d'être affectée par le fait du déséquilibre interne entre les divers facteurs tels que le montage des investissements (productifs et non productifs), la capacité de production, la structure financière du projet, le financement des opérations courantes (de campagne) l'auto-financement requis etc...

Il est à signaler que l'incorporation des intérêts intercalaires au niveau du montage des actions a conduit à gonfler le volume des investissements effectifs.

Une nouvelle stratégie dans l'attribution des lots de terres domaniales est à envisager afin de contribuer à une meilleure exploitation.

A cet effet, l'APIA propose une série de recommandations qui s'articulent principalement autour de quatre axes à savoir :

- Les moyens d'identification du potentiel agronomique effectif dans chaque lot à attribuer à un nouveau promoteur-technicien :

- Le programme de mise en œuvre des actions à entreprendre en fonction des potentialités qui y sont disponibles et des ressources du promoteur-technicien.

- L'articulation entre les besoins en ressources de financement et l'auto-financement requis

- La formation du candidat à l'attribution du lot d'investissement, notamment en matière de gestion de l'entreprise agricole.

Par conséquent, le choix des techniciens candidats à l'attribution des lots domaniaux repose entre autres critères, sur leur expérience dans la gestion de l'entreprise agricole et à défaut, il est proposé de subordonner l'attribution des lots à une formation complémentaire.

**SUIVI - EVALUATION DE REALISATION
DES PROJETS APPROUVES**

Les projets approuvés par les instances d'octroi d'avantages de l'APIA font l'objet d'un suivi de réalisation physique de la part des directions régionales de l'Agence, dément habilitées à cet effet et ce, conjointement avec les services régionaux du ministre de l'Agriculture.

Le suivi des projets a été limité aux simples opérations de constat d'avancement des travaux de réalisation des investissements prévus dans des projets approuvés et au dégagement de quelques indications succinctes recueillies au niveau des cartes enquêtes remises auprès des promoteurs.

Les opérations similaires de suivi ne peuvent guère apporter de réponses aux questions ni fournir les indications concernant le degré de réalisation au niveau des prévisions budgétaires, de la production et de la rentabilité réelle d'un projet donné ainsi que les difficultés rencontrées par le promoteur durant la période de mise en œuvre.

Par conséquent, l'analyse de la situation réelle des investissements réalisés s'est avérée largement appuyée des conclusions conséquences du fait du manque d'informations ultérieures aux simples constats d'avancement des travaux de réalisation destinés à valider la concrétisation des avantages octroyés.

Les constats d'Avancement des travaux de réalisation :

Au cours de l'année 1991 l'activité du suivi a porté sur une série de projets dans diverses branches d'activités agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés.

Ces visites ont été effectuées par les agents des directions régionales de l'Agence et des services régionaux du Ministère de l'Agriculture dans les différentes régions du pays afin d'établir des constats d'avancement des travaux de réalisation comme précédemment indiqué. Elles ont permis de collecter et de recueillir quelques éléments d'information concernant l'état d'avancement des projets et d'assister des promoteurs dans leur démarches pour solutionner les éventuelles difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les directions régionales de l'APIA ont été mises à la fin de 1991 des demandes d'activation des procédures du premier volet du suivi concernant l'état d'avancement de réalisation des investissements prévus dans les projets qui ont été approuvés durant la période quinquennale 1987-1991.

A titre indicatif, un nombre significatif de projets d'un investissement global d'environ 51 millions de dollars ont fait l'objet de constats d'avancement des travaux en 1990 et récapitulés en 1991, la réalisation de 31% de ces investissements a été constatée et a permis

de débloquer au prorata les avantages octroyés antérieurement à 1991.

En ce qui concerne la création d'emplois dans ces projets 940 postes ont été créés contre 1255 de prévus.

En outre, un programme informatique a été élaboré en 1991 en vue de contribuer efficacement à la création d'une banque données à mettre en place progressivement, sur deux à trois ans et dont le démarrage aurait lieu en 1992 en fonction des moyens disponibles alors qui seront alloués à cet effet.

Le suivi-évaluation:

Des enquêtes ont été organisées avec le concours des directions régionales afin de tester la procédure préconisée pour le traitement des données. Des modifications sont en cours en vue d'apporter des améliorations au niveau du projet du formulaire d'enquête conçu pour alimenter la nouvelle fiche synoptique de suivi.

Il est à noter que la coopération belge a débouché auprès de l'APIA un cadre agro-économique dans d'un moyen logique approprié pour l'information des données relatives aux procédures de suivi-évaluation.

La conception du formulaire d'enquête a fait l'objet de discussions au cours de réunions qui ont groupé les directions régionales de l'Agence avec les autres services régionaux, notamment ceux des comités régionaux de développement agricole, ceux de la Banque Nationale Agricole et ceux de l'Union Nationale de l'Agriculture et de la Pêche.

Suite à ces réunions et compte tenu des recommandations de la Direction Générale, le plan de test du nouveau formulaire d'enquête sera dirigé au premier trimestre de 1992 à une cinquantaine d'autres projets, soit 2 à 3 projets en sus par gouvernement et ce, compte tenu de la vocation économique de chaque région.

Par ailleurs, les opérations de mise au point tendent à assurer l'accomplissement de la relation de suivi-évaluation assignée à l'APIA ainsi appuyée en 1991 à la procédure suivante :

- Visites à 14 projets dans les gouvernements de Biarra, Nabel, et Aouina pour collecter des données auprès des promoteurs, définir les actions dans le programme de suivi-évaluation, et préparer un projet de fiche suivi-évaluation.

- Préparation d'un formulaire d'enquête de suivi-évaluation concernant les réalisations physiques, budgétaires, des productions et des prix ainsi que les recommandations et suggestions tendant à assurer la

saisie de secteur agricole et de pêche en vue d'élaborer ultérieurement des projets de mesures plus incitatives à l'investissement dans le secteur considéré et ce, sur la base des résultats en matière d'impact socio-économique escomptés des projets réalisés.

- Discussion avec les toutes les directions régionales lors de réunions séparées (Maboul, Siliana, Kasserine, Tineur) en présence de représentants de la BNA et des CRDA dans les gouvernorats concernés.

- Adaptation du formulaire d'enquête de suivi aux recommandations des directions régionales.

Le test du nouveau formulaire est en cours dans les Directions Régionales de l'APIA : 2 à 3 promoteurs de projets agréés en 1987 seront audités en 1992 par région suivant le nouveau formulaire.

- Un rapport de synthèse concernant le procédé et le test du formulaire de suivi-évaluation sera soumis à la Direction Générale de l'APIA au courant de 1er trimestre 1992.

Malgré son importance, la mission de suivi systématique a été tenue au ralenti pour diverses raisons et notamment la manque de moyens humains et matériels; elle n'a pas eu la place qu'elle mérite au sein du plan organisationnel des activités de l'Agence au niveau central et au niveau des directions régionales.

Pour remédier à cette insuffisance, un département de suivi-évaluation des réalisations de projets est en cours d'installation en attendant un élargissement conséquent des moyens nécessaires à l'accomplissement performant de cette mission.

La Gestion du Compte Central :

Les efforts de mobilisation des ressources et moyens de financement des projets d'investissement dans les activités agricoles, de pêche et de services qui leur sont liés ont été poursuivis par les banques de la place et notamment par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui gère le compte central destiné à couvrir la conciliation des avantages financiers octroyés aux promoteurs de projets approuvés.

Le montant cumulé des crédits de financement devant être bonifiés aussi bien pendant les périodes de gelée que durant les périodes de production et de remboursement s'élève à 247,231 millions de dinars, soit 52,559% du volume global des investissements approuvés par les instances d'accès d'avantages incitatifs auprès de l'APIA.

En ce qui concerne les engagements annuels, les

avantages financiers octroyés aux promoteurs de projets approuvés durant les années de 1983 à 1991 se rapportent à ce qui suit :

- 1°- Les taux d'intérêts de crédits de financement
- 2°- Les subventions d'investissement : avantages Communs et/ou spécifiques.
- 3°- Les dotations remboursables pour parfaire l'auto-financement des promoteurs.
- 4°- Les prêts financiers accordés aux jeunes promoteurs (âge de moins de 40 ans)
- 5°- Les subventions d'étude technico-économique des Projets.

Quant au montant cumulé des décaissements annuels durant les années 1983-1990 arrêté au 30/08/90, il s'élève à 18,865 millions de dinars contre 31,653 millions de dinars d'engagements annuels arrêtés à la même date.

Les contacts entrepris depuis Août 1991 avec la BNA par la Direction Générale de l'APIA ont débouché sur une série d'entrevues entre les Directions Générales de deux institutions et une réunion bilatérale a été tenue à la fin de 1991.

Cette réunion a été consacrée aux procédures de communication des données aussi bien au niveau de l'harmonisation des méthodes d'analyse technico-économique et financière et de l'évaluation des encouragements de l'Etat qu'au niveau de la gestion du compte central destiné à la conciliation des avantages financiers octroyés aux promoteurs de projets approuvés par les instances d'approbation instituées auprès de l'APIA.

Il a été convenu que des mesures et procédures de facilitation tendant à assurer l'échange systématique des informations seront élaborées par les cadres des deux institutions et seront arrêtées au début 1992.

Par ailleurs les engagements annuels pour 1991 portent sur les bonifications des taux d'intérêts de crédits déjà contractés par les promoteurs auprès de la BNA et dans le montant cumulé est de 14,0 millions de dinars et les subventions aux études de projets sont réparties comme ci-après :

- Bonifications d'intérêts pendant la phase :	0,622 MD
- Bonifications durant la phase de production :	1,478 MD
- Subventions d'études de Projets approuvés :	5,900 MD
Total :	2,144 MD

ETUDES ET DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de l'analyse-expertise des études technico-économiques en vue de la réalisation de projets d'investissement agricole et/ou de pêche et de l'évaluation des encouragements de l'Etat, des normes technico-économiques ont été collectées auprès des institutions concernées par les activités considérées. Elles se rapportent à divers facteurs qui s'inscrivent au niveau de la conception, du montage des investissements attendus et la structure financière des projets à promouvoir : il s'agit des conditions du marché, des facteurs de production, des coûts de moyens à mettre en œuvre, des frais financiers etc...

En attendant la mise en place de la procédure de simulation informatisée dégageant l'opportunité d'évaluer automatiquement un grand nombre de combinaisons entre les divers facteurs précédemment cités, l'Agence a élaboré des recueils de normes technico-économiques de production revenues et/ou arrêtées par les services techniques et autres institutions du Ministère de l'Agriculture.

CONSISTANCE DE L'ACTIVITE :

En ce qui concerne l'activité des études et développement à laquelle l'APIA accorde une importance particulière, quatre actions ont été établies au cours de l'année 1991 et ont démontré l'utilité ainsi la nécessité de créer une structure chargée de cet ensemble d'activités.

En effet, l'activité études et développement permet d'orienter les actions d'identification des opportunités vers les secteurs prioritaires en fonction des stratégies sectorielles arrêtées par les autorités publiques et des encouragements de l'Etat à l'investissement dans les activités agricoles et de pêche notamment.

Les études sectorielles étant du ressort des services techniques spécialisés du ministère de l'Agriculture, la fonction Etudes et Développement à l'APIA vise essentiellement à recueillir ces travaux, les actualiser, les traiter et les exploiter en vue de l'identification de nouveaux créneaux porteurs, de nouvelles opportunités d'investissement dans les activités concernées et l'élaboration de projets types.

ACTIONS ENTAMEES EN 1991 :

Quatre actions ont été initiées en 1991 en vue d'approfondir quelques branches d'activités à savoir :

- Etude sur le secteur Agro-Alimentaire :

Lors de l'examen d'un projet d'installation d'un

abattoir avicole, la Commission Nationale des Investissements a recommandé à l'Agence d'étudier l'opportunité d'étendre les avantages du Code des Investissements agricoles et de pêche à l'activité d'Agro-industrie alimentaire.

A cet effet, une Commission de travail regroupant les différents intervenants dans cette branche d'activité a été constituée. Après plusieurs réunions, un rapport préliminaire a été élaboré et sera approfondi au cours de l'année 1992 pour être soumis pour avis à la Commission Nationale des Investissements.

- Etude sur les serres chauffées et utilisation de la géothermie

Une étude sur le secteur des serres chauffées a été lancée pour identifier les opportunités d'investissement et dégager des propositions concrètes pour le développement de cette activité dont la rentabilité des projets réalisés a été prouvée.

- Etude sur le secteur de la vigne :

C'est une étude lancée suite à une recommandation du Comité d'Octroi d'Avantages de l'Agence avec pour objectif l'évaluation de l'impact de l'assistance technique sur la productivité du secteur.

Un comité ad hoc a été constitué avec la participation de représentants des principaux intervenants dans la vitiviculture. Après plusieurs réunions destinées à cerner la problématique du secteur, des visites de constat de situation ont été organisées sur les sites des projets ayant bénéficié de l'assistance technique touchant leur productivité.

Les travaux du Comité sont actuellement au stade de l'évaluation de l'impact de l'assistance technique et ce, à l'aide du résultat des visites et des enquêtes effectuées auprès des promoteurs concernés.

- Etude sur le secteur de la pêche en eau douce :

A l'initiative des instances d'approbation de l'Agence, un comité ad hoc a été constitué regroupant l'APIA et la Direction Générale de la pêche pour élaborer un rapport sur la base des constats de suivi des projets de pêche au chalut approuvés par l'Agence, pour permettre au Comité d'Octroi d'Avantages de prendre des décisions qui se rapportent à la modulation d'encouragements de nouveaux projets d'acquisition de chalutiers, aux demandes de transfert de part de navire ou autres aux demandes de changement de bénéficiaire.

ACTIONS PROMOTIONNELLES ET DE COMMUNICATION

L'APIA a participé et/ou organisé les manifestations à caractère promotionnel comme ci-après indiqué :

- Foires et Salons (en Tunisie et à l'étranger)
- Journées d'information et de partenariat
- Séminaires et colloques.

-FOIRES ET SALON A L'ETRANGER :

- * Semaine verte de Berlin / R.F.A (du 25/1 3/2/91):

L'APIA a participé activement aux côtés des participants tunisiens à cette manifestation.

Le pavillon national y a été axé sur l'exposition d'une large gamme de produits agricoles tels les primeurs, agrumes, dattes, huile d'olive, vins, parfums, fleurs et plantes d'ornement etc....

- * L.F.E. Londres/ Royaume-Uni (du 26/4 au 2/5/91):

La participation de l'APIA à ce salon mondial de l'agro-alimentaire a été mise à profit pour sensibiliser les opérateurs étrangers aux opportunités d'investissement agricole en Tunisie avec les avantages qui leur sont offerts dans un cadre juridique favorable à la promotion des projets mixtes.

- * Mafat, Nice / France (du 9 au 11/9/91):

Il s'agit de la première édition du salon mondial des fruits et légumes et produits horticoles où l'APIA, avec le concours du CEPEX, a encadré la participation des promoteurs tunisiens.

- * Fiermar, Padova/Italie (du 12 au 15/9/91):

Une mission de prospection a été effectuée par l'APIA dans le but de contribuer à l'ouverture des marchés européens et notamment le marché italien devant les éleveurs tunisiens et d'initier de nouveaux courants de partenariat tuniso-européen.

- * Foire "ANUGA" de Cologne/R.F.A (du 12 au 17/10/1991):

L'APIA en tant que chef de file de la participation tunisienne à cette manifestation a assuré la préparation et l'animation du pavillon tunisien conjointement avec

la T.T.C.

- FOIRES ET SALONS EN TUNISIE :

- * Foire maghrébine - Le Kram/Tunisie (du 4 au 16/10/1991)

Il s'agit de la première édition de la Foire maghrébine groupant sous les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

-Deux cent entreprises tunisiennes-multisectorielles ont participé à cette foire aux côtés des autres entreprises originaires des Etats de UMA.

La participation de l'APIA à cette édition a été essentiellement axée sur la stratégie de développement agricole au moyen de la promotion des investissements agricoles, de pêche et de services qui leurs sont liés. Un accent particulier a été mis sur le nouveau programme de restructuration des terres domaniales destinées à la location en vue de la création de nouvelles S.M.V.D.A..

- * Salon à Ben-Arous/Tunisie (du 8 au 12/10/91)

Régulièrement présente aux éditions précédentes du Salon International de l'Agriculture et du Machinisme Agricole de Tunisie, l'APIA a pris part à l'édition de 1991 de cette manifestation "biennale" à laquelle ont participé plus d'une centaine d'entreprises dont 50% sont d'origine européenne notamment.

Des promoteurs de projets "APIA" ont activement participé à cette foire pour exposer des variétés de leur productions et ce, avec le soutien logistique et l'assistance de l'Agence.

- * Foire des Primeurs de Tébourba (Mai 1991)

Il s'agit de la 2ème participation de l'APIA à cette manifestation économique visant la promotion de la culture des primeurs dont les productions pourront être destinées à l'exportation, principalement vers les marchés européens.

Des promoteurs de projets "APIA" ont été invités à exposer leur productions.

N.B : L'APIA a également participé, par le biais de ses directions régionales, à d'autres manifestations économiques telles que la foire de Nabeul, la Foire de Béja, la Foire Internationale de Sfax, les expositions à l'occasion de l'anniversaire du 7 Novembre organisées

dans les gouvernements de Sfax, Nabeul, Mahdia etc...

JOURNÉES D'INFORMATION ET DE PARTENARIAT

En vue de favoriser les contacts entre les promoteurs tunisiens et les partenaires étrangers détenteurs de technologies, de marchés et de capitaux, l'APIA a entrepris les actions suivantes :

1^{re} Manifestations à l'Étranger :

- Journées d'information- partenariat au Canada :
(Montréal et Toronto) du 6 au 10/1991 :

Dans le cadre de la participation à ces journées, les promoteurs tunisiens ont émis un vif intérêt d'association de enregistré ayant des partenaires-investisseurs canadiens.

- Semaine Tunisienne en France
(Marseille) du 13 au 16/1991)

La participation de l'APIA à cette manifestation organisée dans le cadre de coopération entre le District de Tunis et le Conseil Général des Bouches du Rhône a permis de dégager des opportunités dans le secteur des primeurs.

- Salon International de la Coopération et des Échanges Nord-Sud/3^e SICAD
(Marseille) du 14 au 17/1991)

Journées de partenariat dans l'agro-industrie auxquelles des promoteurs et des entrepreneurs originaires des pays en voie de développement ont été invités en vue de leur permettre la recherche et/ou l'association à des partenaires européens dans le cadre des facilités dans "Facilités Chézyon" du programme communautaire visant le développement de la coopération et des échanges Nord-Sud.

L'APIA y a constitué un groupe de promoteurs qui souhaitent bénéficier de ces dispositions et facilitations.

- Journées de Partenariat
tunis-catalanes (Nov 91)

L'APIA a pris part à cette journée organisée par l'API à l'occasion de la visite en Tunisie d'une délégation catalane conduite par le Président de la Région Catalane. Ces rencontres ont permis de mettre en évidence les possibilités de coopération bilatérale en Tunisie entre promoteurs tunisiens et partenaires

catalans pour développer le nombre des projets d'investissements mixtes dans les activités de l'élevage et de la pêche.

- Mission en Turquie
(du 23 au 27/12/1991)

L'APIA a pris part à la mission organisée par le banque de Tunisie et des Emirats Arabes Unis d'investissement (B.T.E.U.) du 23 au 27 Décembre 1991 en Turquie et ce, en vue de participer à la mise en œuvre des décisions arrêtées par la commission mixte tuniso-turque.

Dans le cadre de cette mission, des contacts ont eu lieu en Turquie avec des institutions financières et des hommes d'affaires turques afin d'établir le dialogue le partenariat tuniso-turque.

2^{re} Manifestation en Tunisie :

- Journée de partenariat Tunisie-Belge
(2 septembre 1991 à Tunis)

A l'occasion de la visite en Tunisie du Ministre le secrétaire d'Etat belge à l'Agriculture et aux affaires européennes et dans le cadre du développement de la coopération tuniso-belge dans le secteur agricole, une journée de mini-partenariat a été tenue le Lundi 02 Septembre 1991 au siège de l'APIA, entre représentants belges et promoteurs tunisiens détenteurs de propositions des actions de joint-venture dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-industrie alimentaire.

- Journées de partenariat
tunis-siciliennes (4-31/1/1991)

Des journées de partenariat dans les domaines de l'agriculture, l'agro-industrie alimentaire, la pêche, l'équipement et les services liés à ces activités ont été organisées conjointement par l'APIA et l'UTAP du 04 au 7 Novembre 1991.

En collaboration avec l'UTAP, l'APIA a donc organisé ces journées qui ont regroupé une délégation sicilienne formée d'experts, d'hommes d'affaires et des investisseurs et d'autre part, promoteurs tunisiens de projets agricoles et de pêche d'une part.

La délégation sicilienne a été conduite par le Président de l'Assomblée Générale des coopératives italiennes de Sicile "AOCT" en présence du Directeur Général de la Pêche, du Chef du Cabinet du Ministre de la Coopération, du Commerce, de l'Artisanat et de la

Pêche de la région de Sicile et du Vice-Président de l'Union des Chambres de Commerce de Sicile.

La délégation tunisienne a été conduite conjointement par l'APIA et l'UTAP et en présence des services concernés du ministère de l'Agriculture tels que la Direction Générale de la Production Végétale, l'Institut National des Sciences Océanographiques et de Pêche (INSTOP), le Commissariat Général à la Pêche.

SEMINAIRES ET COLLOQUES :

L'APIA a organisé au cours de 1991 une série de rencontres tendant à susciter l'intérêt des promoteurs aux opportunités d'investissement et à sensibiliser les opérateurs à l'environnement de l'investissement agricole et de pêche et aux actions promotionnelles de l'Agence en les y associant et/ou en les invitant à y participer.

- Journée d'information pour les ex-cadres de la Ligue des Etats Arabes (07/02/1991):

L'APIA a participé à cette journée organisée par l'API le 7 Février 1991 à l'Hôtel Hilton à l'intention des ex-cadres de la Ligue Arabe. Cette rencontre a permis d'identifier les intentions d'investir, les branches d'activités concernées ainsi que les préoccupations des intéressés.

- Par ailleurs, des réunions d'évaluation des actions d'assistance au dit personnel ont eu lieu au siège de l'APIA les 13 et 17 Décembre 1991.

- Séminaire des attachés commerciaux (23/4 au 11/4/1991)

La Direction de la Formation et des Archives relevant du ministère des Affaires Etrangères a organisé à l'intention des attachés commerciaux de ce département un séminaire dont l'APIA a animé la journée du 23/4/1991 sur le thème du partenariat agricole.

- Réunion des promoteurs exportateurs de produits agricoles : (3/7/1991)

Une réunion a été tenue au Siège de l'APIA le 3/7/91 regroupant les promoteurs de projets agricoles et de pêche dont les productions sont destinées totalement et/ou partiellement à l'exportation.

Cette réunion a été axée sur les points suivants:

- Evaluation du potentiel à l'exportation,
- Etablissement d'un calendrier de production,
- Etude des facilités à apporter aux producteurs exportateurs.

- 4ème édition des Journées d'appel au développement (du 23 au 24/7/91)

L'APIA a participé à ces journées d'appel au développement organisées par l'Office des Travaux à l'Etranger (OTE) en vue d'inciter les hommes d'affaires tunisiens installés à l'étranger à investir, en Tunisie, dans les branches d'activités agricoles et de pêche, orientées vers les productions destinées l'exportation.

L'APIA a pris part aux travaux de cette édition et a présenté le cadre juridique et institutionnel approprié à la promotion des investissements dans le cadre de projets mixtes et a explicité les conditions et procédures de réalisation de tels projets tout en spécifiant les encouragements financiers, fiscaux et autres avantages à concéder aux investisseurs concernés.

- Séminaire national sur l'élevage des camélidés (29/30 Décembre 1991):

En collaboration avec l'Office de l'Elevage et des Pâturages (O.P.E.) l'APIA a organisé le séminaire national sur l'élevage des camélidés du 29 au 30 Décembre 1991 à Jouz (Kebili), en marge du Festival International du Sahara. Les élevages de camélidés des régions du Sud et du Centre ainsi que des responsables nationaux et régionaux du secteur ont pris part aux débats portant sur le développement de l'élevage camélin.

- Séminaire national sur l'agriculture Miel : (24 juillet 1991)

Il s'agit d'un séminaire qui a été organisé dans le but de déceler et d'identifier les différents problèmes qui entravent la promotion de l'apiculture tunisienne et ce, afin d'arrêter des mesures et dispositions nécessaires au développement des activités dans le secteur concerné.

- Séminaire national des tunisiens à l'étranger (5 Août 1991):

La participation de l'APIA à cette rencontre nationale tenue le 5 Août 1991 à l'hôtel EL MECHTEL a porté essentiellement sur :

- Les travaux de la Commission Economique.

- L'animation d'un stand d'accueil, d'information, de consultation et d'orientation des tunisiens résidents à l'étranger vers les nombreux porteurs d'opportunités d'investissement agricoles et de pêche en Tunisie.

* Séminaire sur les politiques agricoles
en Tunisie (25/11 au 6/12/91)

Deux cadres de TAPIA ont pris part à ce séminaire de formation organisé par la Direction Générale de la Planification et du Développement des Investissements Agricoles en collaboration avec la FAO du 25 novembre au 6 Décembre 1991 à Sidi Thabet.

Ce séminaire a été sur la formation et le perfectionnement des cadres des services centraux et/ou régionaux en matière d'économie agricole.

* Le Congrès arabe des industries
alimentaires (9 au 12/12/91)

La 3ème édition de ce congrès portant sur la situation et l'évolution de l'industrie agro-alimentaire dans le monde arabe a été organisée en Tunisie.

Les principaux chapitres qui ont fait l'objet de débats se rapportent aux industries de la transformation de produits agricoles et de pêche, de l'entropage, du conditionnement et de l'emballage.

SUITE EN

F





MICROFICHE N°

07805

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

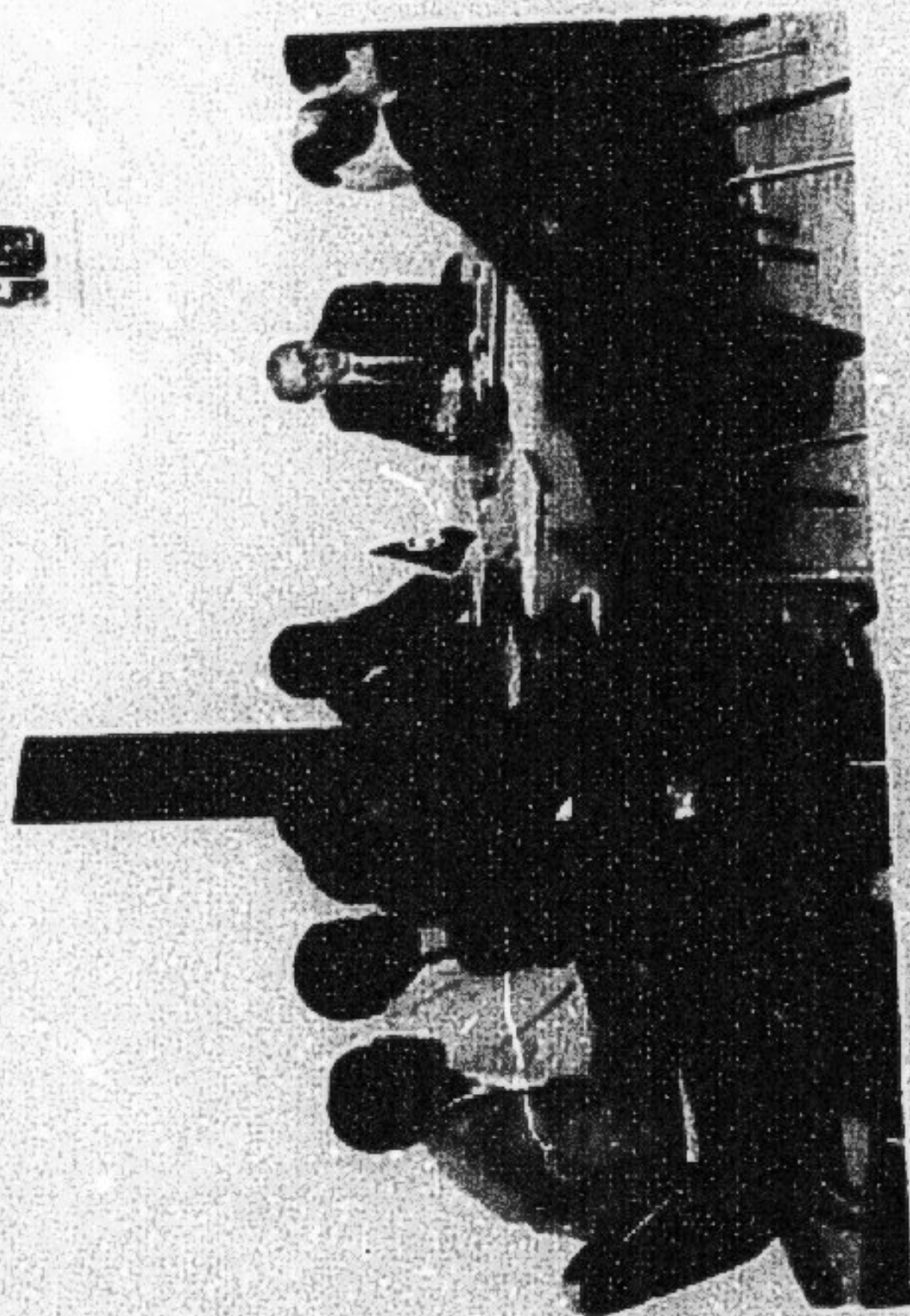
الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F



COOPERATION TECHNIQUE INTERNATIONALE



Examen des voies de coopération techniques avec une délégation Caribéenne

Une attention particulière a été accordée à la coopération technique afin de renforcer davantage les échanges entre la Tunisie et les pays frères et amis.

Dans le cadre de la dynamisation de l'activité promotionnelle visant le renforcement des actions de prospection et d'accueil des investisseurs étrangers en Tunisie, l'APIA a engagé un programme d'élaboration de nouveaux supports d'information à éditer en plusieurs langues (anglais, allemand, italien, espagnol...) et ce, afin d'assurer une meilleure communication des atouts et des opportunités d'investissement agricoles et de pêche en Tunisie aux éventuels partenaires étrangers des promoteurs tunisiens.

Les efforts de mobilisation des ressources ne sont poursuivis dans tous les domaines de la coopération et ce comme suit :

* Avec la Belgique :

L'APIA a poursuivi les efforts déjà entrepris au cours du VII^e plan pour l'amélioration des rapports d'échanges bilatéraux. Ces efforts ont concerné les deux volets suivants :

- le partenariat en vue de soutenir la pénétration des investissements mixtes tuniso-belges dans les activités agricoles et de pêche
- la coopération technique en vue d'assurer le détachement des experts et/ou consultants participant à la préparation et au suivi-évaluation de réalisation des projets agricoles et de pêche approuvés par l'APIA.

Cette coopération technique est élargie à la formation du personnel en informatique et au financement de l'achat d'équipement de traitement automatisé des données au niveau du suivi des projets.

Par ailleurs, il est à signaler que la coopération bilatérale entre l'APIA et l'Agence Belge de Coopération pour le Développement (AGCD) s'est poursuivie dans une orientation prévue dans le programme des rapports tuniso-belges, car par les matériels publics dans les deux pays et d'importants travaux sont en cours de réalisation.

* Avec la Suède

En collaboration avec le fonds suédois de coopération, (SWEDFUND) et sur proposition du ministre de l'économie nationale, l'APIA a entamé des démarches visant l'ouverture d'une antenne unique et

polyvalente, représentant l'API, l'APIA et le CEPEX dans les pays scandinaves. Ainsi l'Agence a pu initier des actions promotionnelles visant la sensibilisation des partenaires suédois aux opportunités d'investissement dans des secteurs porteurs en Tunisie tels que la culture des primeurs, l'aquaculture, la floriculture et l'agro-industrie alimentaire.

* Avec la F.A.O

L'APIA a lancé un projet de coopération avec la F.A.O : il s'agit d'un programme de formation des cadres de l'Agence afin de performer leur degré d'expertise en matière de restructuration des exploitations de terres domaniales érigées en S.M.V.D.A.

* Avec les institutions similaires à l'étranger :

L'APIA a invité les services de nos ambassades et chancelleries à donner une impulsion décisive à la coopération technique avec les organismes similaires à l'APIA dans les pays auprès desquels ils sont chargés de représenter la Tunisie et notamment en France, en Allemagne, en Italie, en Suède etc...

L'Agence a également invité ces services à lui fournir toute information et utile en vue de l'élaboration d'une étude comparative sur les coûts et les facteurs de production pratiqués en Tunisie et dans certains pays étrangers.

Cela permettrait de mettre en énergie l'encouragement de l'Etat aux investissements étrangers en Tunisie, dans les activités agricoles, de pêche, d'agro-industrie alimentaire et de services qui leurs sont liés : les investissements mixtes tuniso-étrangers permettraient d'ouvrir les horizons devant les producteurs tunisiens, partenaires des investisseurs étrangers en Tunisie.

* Avec le Canada

Création d'un Centre Multi-Ressources avec le concours de l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

La coopération tuniso-canadienne a concrétisé la création en 1991 d'un centre multi ressources à Nabeul.

Objectif :

Ce centre placé sous la tutelle de l'APIA, a pour mission l'assistance aux petites et moyennes entreprises

agricoles et agro-alimentaires en matière de gestion économique et financière en particulier et la gestion de l'exploitation agricole en général pendant les phases de leur démarrage et de leur développement.

Installation

Conformément au protocole d'accord signé entre les parties tunisiennes et canadiennes, le Centre Multi-Ressources a démarré ses activités en octobre 1991 suite à une série de réunions tenues au siège de l'APPA pour la mise en œuvre des dispositions arrêtées dans les documents entérinés par les autorités de tutelle concernées.

Des mesures ont été prises en vue de la mise en place de cette structure et notamment le recrutement du

personnel, l'acquisition des équipements du centre ainsi que les moyens logistiques nécessaires à son bon fonctionnement.

En ce qui concerne l'activité proprement dite du Centre Multi-Ressources, elle se rapporte aux thèmes suivants :

- Sensibilisation des promoteurs auxquels sont destinés les services du Centre
- Identification de créneaux d'intervention probante au niveau des études de faisabilité de nouveaux projets de mise en valeur

Elaboration du programme d'activité du centre pour l'année 1992.

ACTIVITES DU GUICHET UNIQUE CENTRAL

Le guichet unique central a été institué par le décret n° 90-569 du 2 Avril 1990. Il n'a cependant démarré ses activités qu'au cours du 1^{er} trimestre 1991. Les interventions du guichet unique central portent sur :

- Accueil et information des promoteurs
- Assistance aux promoteurs dans leurs démarches auprès des organismes concernés par les projets.
- Concrétisation des avantages octroyés aux promoteurs.
- Au niveau accueil et information des promoteurs

Le nombre de promoteurs potentiels qui ont été reçus au guichet unique central s'élève à 731 personnes demandant informations et assistance de la part des services de l'Agence.

Ce nombre comprend 123 jeunes promoteurs, 117 techniciens et une quarantaine de tunisiens à l'étranger. Il porte sur 24 recherches de partenaires, 40 initiations en vue de la création de sociétés mixtes, 27 demandes de prêt foncier et 53 interventions informationnelles sur les terres domaniales antérieures au programme de restructuration.

- Au niveau de la campagne de préselection (terres domaniales)

Le guichet unique central a procédé à la gestion des opérations de remise, cahiers des charges aux promoteurs intéressés par la location de terres domaniales. (voir tableau ci-dessous)

Les directions régionales de l'APIA dans les divers gouvernorats ont été associées à cette opération et ce afin de simplifier le retrait des dits cahiers de charges par les promotions intéressées se trouvant dans les régions.

- Au niveau de la concrétisation des Avantages Fiscaux :

L'estimation des avantages Fiscaux concédés 1991 au profit des promoteurs de projets approuvés concourent les opérations suivantes :

a) Franchises douanières :

69 autorisations d'importation en franchise d'équipements, agricoles ont été délivrées par le guichet unique central. Le montant des réductions de droits de douane est estimé à 1,290 millions de dinars.

b) Liste de matériel :

510 listes de matériel à acquérir localement et/ou à importer pour un montant global de 12,621 millions de dinars ont été délivrées à 493 promoteurs. Le montant des avantages fiscaux accordés à cet effet sont estimés à 2,178 millions de dinars.

c) Décisions d'Octroi d'Avantages :

152 Décisions d'Octroi d'Avantages ont été délivrées aux intéressés, réparties comme suit :

- 79 D.O.A. pour des promoteurs de nouveaux projets
- 30 D.O.A. pour des extensions à 30 projets antérieurs
- 43 D.O.A. pour des promoteurs de projets approuvés et faisant l'objet d'un recyclage et/ou révision des schémas d'investissement et de financement.

d) Avantages "particuliers" :

25 Attestations concernant l'avancement des travaux de réalisation ont été délivrées également aux promoteurs concernés pour faire valoir les avantages fiscaux octroyés.

- Encadrement de Stagiaires

Le staff du guichet unique central a par ailleurs assuré l'encadrement des nouvelles recrues de l'Agence. Dans le cadre du cursus de leur formation, une dizaine d'étudiants ont été également initiés à l'ensemble de l'activité du guichet unique de l'Agence en sur des 4 stagiaires originaires des pays d'Afrique y compris l'UMA et dont la formation a porté sur l'initiation aux activités dans les diverses structures de l'Agence tant au niveau central qu'au niveau régional.

Etat récapitulatif de la consultation de présélection (Terres Domaniales)

N° de liste	Date de Publication	Nombre de Formes	Nombre de dossiers retelés	Nombre de dossiers déposés
1	Aout-sept 91	17	237	173
2	Oct-Nov. 91	20	180	157
3	Le 30/12/91	20	à comptabiliser pour 1992	
TOTAL		57	417	330

STRUCTURES REGIONALES

Au terme de l'année 1991, l'APIA a achevé l'installation, déjà entamée en 1990 avec le minimum des moyens humains et matériels, des antennes qui assurent sa représentation dans les régions et ce malgré les contraintes budgétaires.

Les directions régionales ont donc exercé en 1991, chacune dans la limite des moyens disponibles, les activités qui leur sont assignées.

Elles ont eu des réunions d'informations et de travail avec la Direction Générale de l'Agence qui les a invitées à dynamiser les actions promotionnelles au niveau des régions et à y améliorer l'efficacité des procédures de suivi-évaluation des réalisations des projets approuvés par les instances d'octroi d'avantages.

Les activités promotionnelles des directions régionales ont porté globalement sur ce qui suit :

- Organisation d'environ 150 journées d'informations
- Participation à plus d'une vingtaine de séminaires régionaux
- Participation à plus d'une vingtaine de manifestations économiques régionales ayant le caractère de foire locale ou régionale.
- Participation aux séances de travail avec les autorités publiques régionales avec une moyenne de deux à trois séances de travail par mois et par gouvernement.

En ce qui concerne la préparation des dossiers des promoteurs sollicitant l'octroi des avantages du code des investissements agricoles et de pêche, les instances régionales d'octroi d'avantages auxquelles les directions régionales de l'APIA ont soumis 323 projets pour un investissement global des 16,9 millions de dinars ont tenu 128 réunions, toutes régions confondues.

CONCLUSION

Le bilan des activités de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles durant l'année 1991 fait ressortir le caractère spécifique de la progression dans la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Pour dégager l'impact socio-économique des investissements promus dans les activités agricoles et de pêche, l'Agence compte intensifier les opérations de suivi-évaluation des projets approuvés en vue de l'accélération de la mise en œuvre des actions qui y sont programmées et à entreprendre par les promoteurs.

Le développement des structures régionales de l'Agence, l'éventail de ses activités promotionnelles et le nouveau programme de restructuration des terres domaniales nécessitent le renforcement de la capacité de ses services, toutes activités confondues.

Création :

Le 6 Août 1982/ Loi n° 67/82 du 6/08/82- Article 16.

Institution :

- Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC)
- Administration Centrale à Tunis : Siège
- Représentations régionales dans chaque gouvernorat

Législation :

- Code des investissements agricoles et de pêche / Loi n°: 88-18 du 2 Avril 1988
- Organisation administrative et financière / Decret n°: 50-569 du 2 Avril 1990

Moyens :

- Budget de 1991 : 1,183 Million de Dinars environ
- Effectif total : 105 agents, toutes catégories confondues
- Parc Auto (au 31/12/91) : 9 véhicules opérationnels (Siège et Régions)
- Informatique : Cinq micro-ordinateurs (au 31/12/91)
- Pool de traitement de texte avec cinq machines "Macintosh" (créé à la fin de 1991)
- Banque de données : projet en cours d'élaboration avec le concours et l'assistance de la Coopération technique belge (A.G.C.D)

Réalisations (82-91) :

- Approbation de 2637 projets mobilisant 470,355 millions de dinars d'investissement...
- Approuvés par les instances d'octroi d'avantages de l'APIA.

Consistance :

- 283 000 hectares de terres agricoles
- 195 Embarcations de pêche et 17 unités aquacoles
- 71 unités d'agro-industrie alimentaire
- 127 unités de services liés à l'agriculture et à la pêche
- 17720 postes d'emplois permanents et 643120 journées de travail saisonnier/occasionnel
- 48% des promoteurs ont moins de 40 ans au moment de l'approbation de leur projet
- 18,8% du volume global des investissements sont promus dans des projets mixtes tuniso-étrangers dont 37 sont promus avec des partenaires européens.

FIN



VUES